

Communauté de Communes Terre d'Eau

Rapport d'orientations budgétaires 2023 et Note Brève et Synthétique des Comptes Administratifs 2022

Conseil de Communauté du 14 mars 2023



Document réalisé par le Directeur Général des Services: Emile LAINE

SOMMAIRE

I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

I.1 Les perspectives liées à la croissance économique

I.2 Les perspectives liées au déficit et à la dette publique

II. LES FINANCES LOCALES

II.1 Les principales mesures du PLF 2023 impactant les collectivités locales

II.3 Les mesures diverses

III. LE BILAN 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCTE

III.1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel, des effectifs et de la mutualisation
- Le rapport sur l'égalité hommes/femmes
- Les dépenses fiscales
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courante et les charges exceptionnelles et provisions

III.2 La section de fonctionnement : les recettes

- Les produits des services
- Les atténuations de charges
- Les impôts et taxes
- Les dotations et participations
- Les produits exceptionnels

III.3 L'épargne du budget principal

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette

III.4 La section d'investissement : les dépenses

- Le remboursement du capital de la dette
- Les travaux / équipements/acquisitions/subventions

III.5 La section d'investissement : les recettes

- Les concours extérieurs
- Le FCTVA

III. 6 La dette

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023- PROJETS PRINCIPAUX ET PROJETS PLURIANNUELS DU BUDGET PRINCIPAL

V. LE BILAN 2022 DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE »

V.1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- Les charges de personnel et frais assimilés
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courantes et exceptionnelles

V.2 La section de fonctionnement : les recettes

- Les produits des services et domaines
- Les autres produits de gestion courantes
- Les produits exceptionnels

V.3 L'épargne du budget Zones d'activité de la CCTE

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette

V.4 La section d'investissement : les dépenses

- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours

V.5 La section d'investissement : les recettes

- Les produits de cession
- Les dotations, fonds divers et réserves
- Les subventions d'investissements

VI. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 ET LE PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU NOUVEAU BUDGET ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

VII) LE BILAN 2022 DU BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

VII-1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- Les charges de personnel et frais assimilés
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courantes et exceptionnelles

VII.2 La section de fonctionnement : les recettes

- Les produits des services et domaines
- Les autres produits de gestion courantes
- Les produits exceptionnels

VII.3 L'épargne du budget Zones d'activité de la CCTE

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette

VII.4 La section d'investissement : les dépenses

- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours

VII.5 La section d'investissement : les recettes

- Les produits de cession
- Les dotations, fonds divers et réserves
- Les subventions d'investissements

VII.6 La dette

VIII) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DU BUDGET DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

IX) CONCLUSION

Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un **débat sur les orientations budgétaires de la communauté de communes** est, chaque année, **inscrit à l'ordre du jour du conseil de communauté**. Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, *dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette*. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique». Il en est de même pour les communautés de communes.

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) apporte les **deux principales modifications** suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une **publication**, notamment sur le **site Internet de la CCTE**,
- le **débat** afférent à la **présentation de ce rapport** doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

En cas d'absence de débat d'orientation budgétaire, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est entachée d'illégalité.

Enfin, le ROB doit dorénavant être **transmis au représentant de l'Etat dans le département**.

En outre, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 instaure un dispositif d'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements. L'article 13 de la loi précitée dispose ainsi :

« I – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

I) Les perspectives liées à la trajectoire des finances publiques

Principales données financières 2023

Un contexte économique national marqué par l'absence de croissance et par l'inflation

- **Taux de croissance du PIB (en volume)**
 - +2,7 % en 2022 contre 6,8 % en 2021 et -7,8 % en 2020
 - +1,0 % en 2023
- **Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)**
 - 5,3 % en 2022, contre 1,6 % en 2021 et 0,5 % en 2020
 - 4,2 % en 2023
- **Taux d'intérêt**
 - Une remontée rapide depuis le début de l'année 2022, des incertitudes sur l'efficacité des décisions de la Banque Centrale Européenne et donc sur les niveaux atteints en 2023
- **Déficit public**
 - 5,0 % du P.I.B. en 2022 après 6,4 % en 2021 et 8,9 % en 2020
 - 5,0 % du PIB en 2023

Inflation	2022	2023
PLF 2023 (sept 2022)	+5,4%	+4,3%
Programme de stabilité (juillet 2022)	+5,0%	+3,2%
FMI (octobre 2022)	+5,8%	+4,6%
INSEE (sept 2022)	+5,3%	
Banque de France (sept 2022)	+5,8%	+4,7%
OCDE (Sept 2022)	+5,9%	+5,8%
Com. Européenne (juillet 2022)	+5,9%	+4,1%
OFCE (juillet 2022)	+5,3%	+4,1%

Principales données financières 2023

Contexte macro-économique

- Croissance France 1,0 %
- Croissance Zone Euro 1,5 %
- Inflation 4,2 %

• Administrations publiques

- ▶ Croissance en volume de la dépense publique -1,5 %
- ▶ Déficit public (% du PIB) 5 %
- ▶ Dette publique (% du PIB) 111,2 %

• Collectivités locales

- ▶ Transferts financiers de l'État 107 782 millions €
- ▶ dont concours financiers de l'État 53 270 millions €
- ▶ dont DGF 26 798 millions €

- **Point d'indice de la fonction publique** 58,2004 € depuis le 1er juillet 2022

Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record

Dans le monde entier, **l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies**. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières, pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitude et d'inflation élevée, **la consommation des ménages et l'investissement des entreprises reculent à un niveau préoccupant**.

Dans ce contexte stagflationniste où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, **certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance**. En zone Euro au T3, le PIB ne croît que de 0,2 % (contre +0,8 % au T2).

Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, **l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre**. En zone Euro, **l'inflation a atteint 10,7 % en octobre**. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère. Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. Conjugée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année 2022. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

Zone Euro : risque important de récession économique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué **d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique.** La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse.

Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. **Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises.**

Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé. Le PMI manufacturier de la zone Euro à 46,4 en octobre a enchaîné 10 mois de baisses depuis janvier 2022 quand il atteignait 58,7. Les ventes de détail étaient en baisse de 0,8 % en glissement annuel au T3 2022.

Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE, après avoir mis fin à sa politique de quantitative easing au S1 2022, a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,50 % en novembre) et lutte activement contre l'inflation.

Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce alors même que les dépenses de consommation et en investissement sont déjà ralenties. Les ventes au détail allemandes affichent par exemple une baisse de - 0,9% en glissement annuel en septembre 2022.

Un effet de la détérioration des capacités de financement est particulièrement visible au niveau des pays périphériques de la zone Euro, au centre desquels l'Italie et la Grèce. Le « *spread* » sur l'obligation souveraine à 10 ans entre l'Allemagne et l'Italie a de nouveau frôlé les 250pb en septembre octobre pour se replier début novembre aux environs de 215pb.

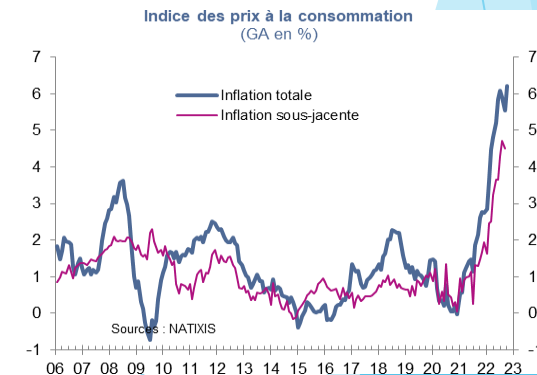
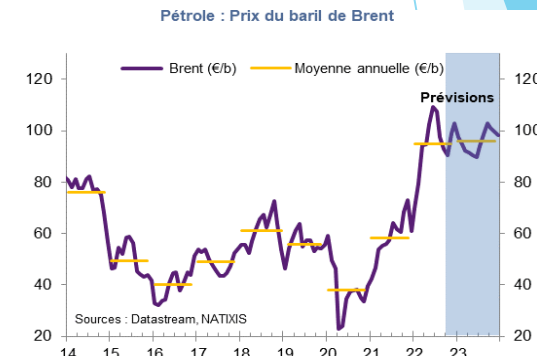
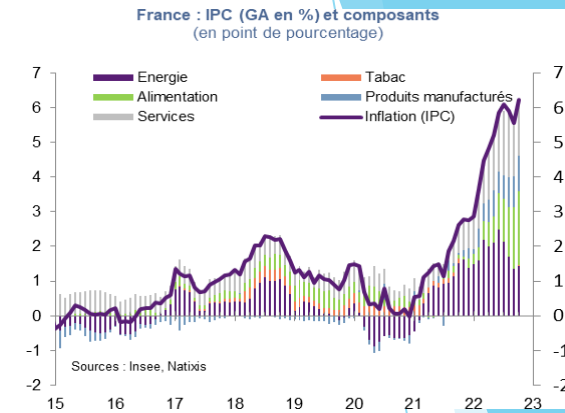
- Quantitative easing (assouplissement qualitatif): type de politique monétaire par laquelle une banque centrale rachète massivement de la dette publique ou d'autres actifs financiers afin d'injecter de l'argent dans l'économie et stimuler la croissance
- Spread: différence entre le cours acheteur (vendre) et le cours vendeur (acheter) d'une paire de devises: plus le taux de spread est élevé, moins l'économie est stable; le taux augmente lorsque les investisseurs craignent que le pays ne soit plus en mesure de rembourser ses dettes.

France : une inflation record frappe le pays

La France a connu un **choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays**. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est **imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022**. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2 %). Cette hausse de l'inflation provient principalement de **l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés**.

La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de -1,8 % au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -1,2 % au deuxième trimestre. Il pourrait en revanche rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles).

Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors-énergie.



France : la croissance ralentit mais reste positive au T3

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2 % en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5 % au second trimestre.

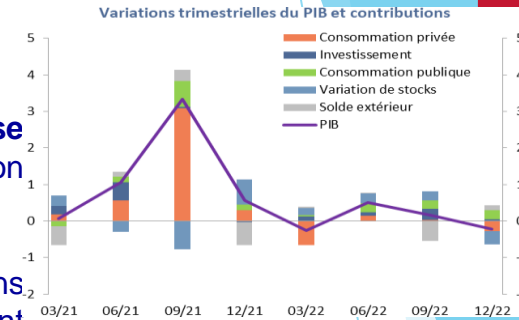
La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %), mais en repli par rapport au T2. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation repart à la hausse en octobre à 6,2 %.

L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2 % en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande (11,2 %).

Au troisième trimestre, la croissance a été portée par l'investissement (FBCF) qui a accéléré pour atteindre 1,3 % T/T après deux trimestres déjà soutenus : 0,6 % au T1 et 0,4 % au T2. C'est principalement la FBCF* des entreprises non-financières qui a enregistré au T3 la plus forte hausse de toutes les composantes de l'investissement (+3,5 % T/T). En revanche, la consommation des ménages a marqué le pas (0 % T/T après 0,3 % au T2). Le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB (-0,5 point), après une contribution presque nulle au T2.

Dans ce contexte incertain, il est envisagé une récession de -0,2 % au T4 en variation trimestrielle. Ainsi, la croissance annuelle française en 2022 serait de 2,5 %. Ce scénario est conditionné à plusieurs aléas. Une aggravation de la crise énergétique pourrait conduire l'activité à se détériorer davantage au T4, par le biais des conséquences économiques sur les principaux partenaires de la France, mais aussi par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie. Une dégradation de la situation sanitaire pourrait également affecter l'activité.

* FBCF: formation brute de capital fixe



France	2021	2022	2023
PIB (GA, %)	6,8	2,5	0,5
Consommation privée (GA, %)	5,3	2,4	0,2
Consommation publique (GA, %)	6,3	2,6	2,0
FBCF(GA, %)	11,4	2,1	2,0
Exportations (GA, %)	8,6	8,5	3,7
Importations (GA, %)	7,8	7,6	3,7
Inflation (%)	1,6	5,3	4,7
hors énergie et alim. non-transf. (%)	1,1	3,8	3,8

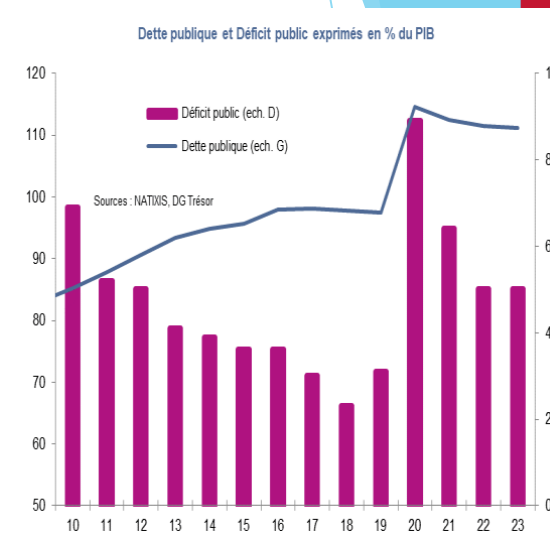


France : baisse en volume du budget 2023

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le **déficit public devrait atteindre 5 % du PIB en 2022 (après 6,4 % en 2021) et s'y stabiliser en 2023.**

Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à **56,6 % du PIB**, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. **Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5 % en volume pour les dépenses publiques**, principalement en raison de la **forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.**

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec **la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique.** Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. **Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.**



		2021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5	-5	-4,5	-4	-3,4	-2,9
Dettes publique	% du PIB	112,8	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9
Taux de dépense publique	% du PIB	58,4	57,6	56,6	56,6	55	54,3	53,8
Croissance en volume du budget	%	2,6	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0	1,6	1,7	1,7	1,8

Source : DG Trésor, Natixis

Communauté de Communes Terre d'Eau ROB 2023

Principales mesures du PLF 2023 impactant les collectivités locales

L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

- ▶ La DGF augmentera en 2023 (abondée de 320 M€) et sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.
- ▶ Dans le détail, les dotations dites de péréquation verticale devraient, augmenter comme suit :
 - ❑ revalorisation « normale » de la dotation d'intercommunalité (+ 30 M€) et des dotations de péréquation des communes (+ 180 M€) ainsi qu'un coup de pouce exceptionnel de 110 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR)
- ▶ Deux aménagements sont apportés au calcul de la DGF du bloc communal :
 - ❑ l'effort fiscal, censé être progressivement refondu entre 2023 et 2028, sera inchangé l'an prochain.
 - ❑ Un critère (complexe) de densité de population est substitué à la longueur de voirie pour le calcul de la fraction péréquation de la DSR

Création du fonds vert

- ▶ Le **fonds vert** destiné aux collectivités pour **financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique** dispose de **2 milliards d'euros de crédits**. Il faut y ajouter une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard d'euros de la part de la Banque des territoires. L'utilisation et la répartition de ce fonds devraient être simplifiées par rapport aux dispositifs mis en place sous le précédent quinquennat.
- ▶ Le fonds sera entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations, de telle sorte qu'il ne soit pas opéré par appels à projets nationaux. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique. L'objectif est que ce fonds soit fongible, souple, dans une logique remontante des besoins du terrain, sans grande technicité d'attribution.
- ▶ Il vise à **soutenir les projets des collectivités territoriales en matière de :**
 - ❑ performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)
 - ❑ adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation)
 - ❑ amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission, ...)

Protection contre l'inflation

▶ Amortisseur « électricité »

- ❑ Toutes les collectivités n'en bénéficieront pas. Seulement celles qui payent leur électricité plus de 180 euros/MWh. Au-delà de ce seuil de 180 euros/MWh, l'Etat prend en charge 50 % des surcoûts.
- ❑ Son fonctionnement sera très simple : il n'y aura pas de demande à effectuer, l'aide sera directement intégrée dans la facture d'électricité des consommateurs et l'Etat compensera les fournisseurs. Les consommateurs n'auront qu'à confirmer à leur fournisseur qu'ils relèvent du statut qui permet d'en bénéficier (collectivité, PME, association, etc.). Et l'Etat s'engage à compenser rapidement les fournisseurs, pour qu'ils n'aient pas de problèmes de trésorerie.

▶ Filet de sécurité 2023 sur les dépenses énergétiques

- ❑ Le filet de sécurité énergétique prolongé pour 2023 a été élargi
- ❑ Le critère de perte d'épargne brute est passé de 25 % à 15 %. Pour les collectivités éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.
- ❑ A l'instar du dispositif au titre de 2022, seuls les collectivités ou groupements les moins favorisés (ceux ayant un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités auquel ils appartiennent) pourront bénéficier de la dotation. Les collectivités pourront obtenir un acompte si elles en font la demande avant le 30 novembre 2023.
- ❑ A noter que le bouclier tarifaire (tarifs réglementés de vente d'électricité) ne concerne que les collectivités de moins de 10 employés et de 2 millions d'euros de recettes.

Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)

- ❑ Substituée en 2010 à la taxe professionnelle, dont elle visait à corriger la concentration sur l'industrie, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) fut **déjà réduite de moitié en 2021** par suppression de la part régionale. Elle sera supprimée progressivement en 2023 et 2024 pour les entreprises.
- ❑ **Le projet de loi de finances (PLFI) efface sur deux ans (2023-2024) la moitié restante.** Ainsi, pour 2023, le taux d'imposition de la CVAE est réduit de moitié, puis sera supprimé en 2024.
- ❑ Du point de vue des collectivités perceptrices - départements (47 %) et bloc communal (53 %) - 9,3 Md€ sont en jeu. Du point de vue de l'État, qui n'aura plus à supporter le « dégrèvement barémique » et qui y gagnera en impôt sur les bénéfices, le coût net approchera 7,5 Md€ à terme.
- ❑ Au niveau local, la transition aura lieu dès 2023 :
- ❑ **Les collectivités territoriales et EPCI ne percevront plus de CVAE**
- ❑ la base de **compensation** sera égale à la moyenne des CVAE 2020, 2021, 2022 et de celle qui aurait dû être touchée en 2023, étant rappelé que l'État reverse en N+1 ce qu'il recouvre en N.
- ❑ **la ressource de substitution consistera en une (nouvelle) fraction de TVA nationale**, dont l'année 0 sera 2022, si bien que les collectivités bénéficieront dès 2023 des + 5,1 % attendus.
- ▶ le bloc communal percevra en deux parts : une 1re fixe, égale à la base de compensation, une 2nde , dite « fonds national d'attractivité économique des territoires », répartie selon des critères de « dynamisme » local (à définir par décret) et dont devrait faire partie la croissance des bases de cotisation foncière des entreprises (CFE), favorable aux territoires industriels.

Les mesures diverses

- ❑ Plusieurs recettes publiques bénéficient de l'effet inflation, au premier rang desquelles la **TVA**, dont 20 % du produit (**25 % à partir de 2023**) revient aux collectivités : +9,6 % en 2022 **+5,1 % en 2023**.
- ❑ Ainsi que la revalorisation forfaitaire des bases foncières qui suivra bien la formule de droit commun, soit **+ 7,1 %**.
- ❑ L'actualisation des valeurs locatives professionnelles est reportée de deux ans au motif d'une part de l'insuffisante représentativité des échantillons, d'autre part d'effets jugés indésirables sur les commerces de centre-ville,
- ❑ Le **FPIC** est maintenu en 2023 à un montant d'un milliard d'euros, mais modification des règles d'attribution (suppression de l'effort fiscal).

Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023 sauf la DSIL

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **1,8** milliard € dans le PLF2023, **montant en baisse (lié à la DSIL) comparativement à 2022** :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : **1 046** millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : **570** millions € (-337 millions € par rapport à 2022)
- dotation politique de la ville (DPV) : **150** millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau que l'année passée : **212** millions €.

III) LE BILAN DU BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2022

III. BILAN DU BUDGET PRINCIPAL EN 2022

III.1 La section de fonctionnement : les dépenses

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) des comptes administratifs 2020, 2021 et 2022 et une comparaison entre le CA 2022 et 2021 (évolution).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT*				
	CA 2020	CA 2021	CA2022	Evolution 2022/21
Intérêts des emprunts	17 800,66 €	14 324,07 €	9934,40 €	- 30,65 %
Personnel	798 160,51 €	735 060,76 €	791 216,77 €	+ 7,63%
Dépenses fiscales	810 575,00 €	890 395,00 €	903 404,00 €	+ 1,46 %
Charges à caractère général	2 294 655,49 €	2 626 279,38 €	2 402 270,28€	- 8,53 %
Charges de gestion courante	225 535,62 €	260 016,72 €	324 361,64 €	+24,74 %
Charges exceptionnelles et Provisions	53 661,00 €	1880,66 €	152 737,08 €	-
TOTAL	4 200 388,28 €	4 527 956,59 €	4 583 924,17 €	+1,23 %

(*) dépenses réelles de fonctionnement sans les opérations d'ordre et les dotations aux amortissements et provisions.

Les intérêts des emprunts

Ce poste de dépense est en constante diminution dans le budget général. L'emprunt concernant la déchetterie de Remoncourt se termine au 1^{er} trimestre 2023. Les emprunts relatifs à la déchetterie de Contrexéville et à l'acquisition de bacs au sein de l'ex CC Vittel Contrexéville se terminent au cours de l'année 2024. Un nouvel emprunt de 350 000 € sur 7 ans a été contracté auprès du Crédit Agricole en décembre 2022 pour contribuer au financement des travaux d'aménagement d'un espace France Services au 1^{er} étage de la Maison Ressources à VITTEL, ce qui contribuera à augmenter légèrement la charge de l'emprunt en 2023.

La structure et l'évolution des dépenses de personnel, des effectifs et de la mutualisation:

Les dépenses de personnel - **791 816,77 €** - ont progressé de **7,6% par rapport à 2021**, situation engendrée notamment par le **recrutement d'un nouveau chargé de mission pour le bâti dégradé**, poste toutefois financé à 50 % par l'Etat via le FNADT et également par le **recrutement, pour la 2^{ème} année de préparation de sa licence, d'une jeune apprentie en charge de l'animation culturelle, des sports et de la communication** à la CTE. Elles retrouvent ainsi leur niveau de 2020 (**798 160,51 €**).

Ces dépenses de personnel sont prévues à hauteur de **910 642 €** au budget primitif 2023, alors qu'elles étaient programmées à 890 500 € dans le BP 2022, soit une progression de **2,2%**.

En ce sens et dans l'objectif de dessiner une perspective étayée pour 2023, il convient, tout d'abord de rappeler **les principaux facteurs ayant impacté ce poste en 2022:**

- ❑ **La titularisation de l'adjointe d'animation chargée du Relais Petite Enfance (0,5 ETP) et de la coordination et du suivi de la CTG en relation avec la CAF(0,3 ETP).**
- ❑ **Le recrutement au 1er février 2022 d'un chargé de mission (poste sur 2 ans) consacré au suivi de l'habitat dégradé, emploi dont le poste salarial chargé est pris en compte à 50 % par l'Etat au titre du FNADT sur les deux ans.**
- ❑ **La réalisation pendant une durée de 6 mois - du mois de février 2022 au mois d'août 2022- d'un stage d'une étudiante dans le cadre de la validation d'un master environnemental chargée du suivi de la politique de l'eau, de la GEMAPI et de la Trame Bleue. Un poste de chargé de mission consacrée à cette tâche a été à nouveau lancé en 2022, mais non pourvu. Il est reconduit dans les prévisions budgétaires 2023.**
- ❑ **Le renouvellement du contrat d'apprentissage en alternance de la jeune étudiante recrutée à l'été 2021 dans le cadre de la préparation de sa licence affectée aux animations culturelles, sportives et à la communication.**
- ❑ **L'embauche par la communauté de communes, sous forme d'un contrat de projet, en poste mutualisé à 50 % avec la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire, d'un agent de prévention des déchets (poste pourvu par la personne ayant remplacé en 2021 notre agent des déchets ménagers lors de son congé de maternité) à compter du 1^{er} janvier 2022**

•Les éléments contextuels

Issus du PLF 2023 et des diverses annonces gouvernementales, les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient, au cours du prochain exercice budgétaire, évoluer comme suit :

Parmi les dépenses incompressibles, les mesures suivantes mises en œuvre en 2022 ont une réelle incidence sur l'évolution des dépenses en 2023 :

- L'augmentation du point d'indice (+ **3,5% depuis le 1er juillet 2022**), ce qui aura une incidence en 2023 avec un effet année pleine pour la comparaison avec le BP 2022.
- Les augmentations successives du SMIC liées à l'inflation
- La prise en compte des **nouvelles grilles indiciaires des agents de catégories B et C** avec le reclassement et la revalorisation massive des agents de la catégorie C de la fonction publique territoriale à compter du mois de janvier 2022
- La dernière mise à jour des grilles indiciaires liées au **Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR)**
- le **glissement vieillesse technicité (GVT)** correspondant aux avancements de grade, d'échelon et à la promotion interne
- La mise en œuvre des **lignes directrices de gestion**
- la reconduction de la **garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)**.

Les perspectives prises en compte dans les orientations budgétaires 2023 concernant les postes d'agents

- **La création potentielle d'un poste d'agent de développement en charge de la culture, des sports et de la communication** à la suite d'un contrat d'apprentissage à compter du mois de septembre 2023.
- **La création d'un second poste à 30 heures** à l'issue de **l'installation de l'antenne France Services** dans ses nouveaux locaux, en conformité avec les objectifs fixés par la labellisation France Services et la Convention Territoriale d'Exercice Concertée signée avec le Conseil Départemental des Vosges, qui prend en charge 80 % du reste à charge des dépenses de personnel hors subvention actuelle de l'Etat (FNADT).
- **Le recrutement du poste d'agent de développement chargé du suivi de la politique de l'eau, de la GEMAPI et de la Trame Bleue**, poste non pourvu en dépit de relances au cours de l'année 2022.
- **La pérennisation de postes d'agents de déchetteries** pour les agents **actuellement non titulaire** par la création de postes afin d'amoinrir les charges liés à leur statuts d'intérimaires (recrutement par le centre de gestion et via les agences d'intérim) et la préparation d'une **prise en compte sur toute l'année 2023 du poste de chargé de mission dégradé**, poste pris en compte sur 10 mois en 2022.
- **Le départ en retraite d'un agent titulaire de déchetterie** au printemps 2024 à la déchetterie de Contrexéville.

Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de présenter un rapport sur l'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget. Bien que non soumis à cette obligation, la CC Terre d'Eau dresse ici un tableau de répartition des effectifs par catégorie et par sexe au 1^{er} janvier 2022.

Effectifs pourvus par catégorie et sexe au 01/01/2022 :

	C.C.T.E	
	Hommes	Femmes
Catégorie A	2	2
	33 %	67 %
Catégorie B	1	1
	50 %	50%
Catégorie C	4	9
	31 %	69 %
Totaux	7	12
	37%	63%

Réf. Effectif pris en compte au 1/01/2023

Au niveau national, dans la FPT:

Taux de féminisation: 61 %
communes: 60 %
EPCI: 51 %

entre 5 et 49 agents: 66 %
entre 50 et 499 agents: 61 %
entre 500 et 4 999 agents: 67 %

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2018

Au niveau national, dans la FPT:

cat A: 62 % de femmes / 38 % d'hommes
cat B: 63 % de femmes / 37 % d'hommes
cat C: 61 % de femmes / 39% d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2018

Les dépenses fiscales

Ce chapitre connaît une progression de 1,46 % sur l'exercice 2022 pour atteindre la somme de **900 404 €**.

Il intègre le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (**FNGIR**) d'un montant de **400 404 €** - qui est resté identique à celui des années passées et sera stable en 2023- ainsi que le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (**FPIC**) pour lequel la CCTE contribue à hauteur de **396 084 € (en diminution de 27 008 €) par rapport à l'année 2021**. En 2022, la Communauté de Communes a vu son prélèvement de fiscalité directe locale- **contribution pour le redressement des finances publiques passé de 66 899 € à 106 916 €, soit une progression du prélèvement de 40 017 €**. Pour mémoire, il est rappelé que la CCTE est la seule collectivité vosgienne à être assujettie au paiement de cette contribution. La cotisation annoncée pour 2023 s'élève à 66 899 €.

Les charges à caractère général (011)

A hauteur de **2 402 270,28 €** au titre du compte administratif 2022, les charges à caractère général comprennent les **achats de matière première et fournitures, prestations de maintenances, de services, d'entretien, de réparations et impôts divers** réglés par la collectivité. Elles constituent **le plus gros poste budgétaire de la CCTE (45% des crédits de la section de fonctionnement)**. Les **frais d'électricité** – hors éclairage public des zones d'activité, qui figurent au budget annexe- **se sont élevés à hauteur de 26 770,52 € en 2022** et ont **été contenus du fait de notre adhésion depuis deux ans au groupement de commandes mis en place par la Métropole du Grand Nancy**. **L'électricité et le chauffage du bâtiment administratif de la CCTE ont ainsi représenté une dépense de 8517,30 € en 2022**, la fourniture d'électricité et l'éclairage de l'aire des gens du voyage -10 810,69 € parmi ces dépenses liés à l'électricité.

Une attention particulière est portée sur la maîtrise de ces dépenses, compte-tenu notamment de l'augmentation très importante des tarifs de l'énergie qui ont d'importantes répercussions notamment sur le **tarif des prestations facturées à la collectivité (collecte des déchets, transport à la demande, navette navigables, portage de repas à domicile...)**.

Ces charges à caractère générale sont en **diminution de 224 009,10 €** en 2022 en comparaison avec l'exercice précédent, soit une baisse constatée de 8,5 %, s'expliquant quasiment exclusivement par la **reprise de la compétence liée aux offices de tourisme par les villes de Vittel et Contrexéville- montant du marché en 2021: 220 000 €**. Si l'on prend en considération ce fait, les charges à caractère générale sont d'une très grande stabilité.

Le chapitre **611 (prestations de services)** concentre la grande majorité des charges à caractère général de la communauté de communes (2 057 189,59 €, soit 86 %).

Elles intègrent principalement à ce chapitre les **prestations de services liées à la collecte et l'élimination des déchets** pour un montant global de **1 824 330,47€**, soit **75 % du chapitre**, dont **1 651 976,91 € pour les coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers**.

Ces charges sont **relativement stables par rapport à l'an dernier**, alors que les **coûts de collecte des déchets ménagers réglés à nos prestataires se sont accrus en 2022** compte-tenu de la flambée des prix du gasoil induits par la crise internationale que nous connaissons - **+80 775 €-**.

Un **focus spécial est effectué** sur le **coût global du service des déchets ménagers 2022 (2 197 384,91 €)** en section de **fonctionnement** dans la suite du powerpoint dans le cadre des orientations budgétaires 2023.

Parmi les dépenses principales du chapitre 611 figurent également **l'action sociale et les services à la personne** qui concentrent **des crédits** à hauteur de **225 304,65 €** : gestion de **l'aire des gens du voyage** : 59 292,66 € - **portage de repas**: 87 628,67 €- **mobilité**: 58 261,87 € (**TAD: 35 353,97 €** et la navette « **Navig'eaux** »: 22 907,90 €), **la gymnastique douce avec les ateliers SIEL BLEU** à la Communauté de Communes (**850 €**), **les ateliers informatiques** avec le Centre Social « **La Toupie** » de **Contrexéville (6840 €)**, les permanences du **CIDFF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes » à la Maison Ressources à **VITTEL(2280 €)**, ainsi que la **convention** annuelle signée **avec le refuge animalier de Saulxures des Bulgnéville** pour l'accueil des chiens errants (**10 151,35 €**).

Ces charges intègrent également **la cotisation à la Mission Locale de la Plaine des Vosges** pour un montant de **18 840 €**, ainsi que le paiement à l'association intermédiaire des **frais liés au ménage dans les bâtiments administratifs de la CCTE (6459,31 €)**.

Ce chapitre concentre également une part importante de crédits – **42 564,32 €-** en faveur du développement économique et de la formation en sus des dépenses actées dans les budgets annexes et, principalement, les charges de fonctionnement (**loyer et remboursement de la part travaux**) **liés aux locaux occupés par le CNAM (Hub des Compétences) à VITTEL**

L'Environnement concentre également une **part croissante des crédits de fonctionnement: 81 692,43 €** incluant les actions suivantes:

- **GEMAPI: cotisations aux EPTB MEUSE et MEURTHE et MADON: 52 500 €**
- **TRAME VERTE ET BLEUE: 16 790,84 € dont 12 600 € (coût de l'étude « Prairie » réalisée par la Chambre d'Agriculture et 4190 € de crédits de fonctionnement pour la nouvelle OPAV (plantation arbres fruitiers, formation Greffe et Arboriculture)**
- **ACTIONS ECONOMISEURS D'EAU ET RECUPERATEURS D'EAU: 12 401,59 €**

Les crédits consommés en matière **d'actions culturelles** ont représenté **en 2022** une enveloppe de **32 910,97 €** avec la nouvelle édition du **Festival « Histoire d'En Rire »** à l'automne, l'organisation du **Festival Musical « De Si De La »** au printemps 2022 , **les actions d'éveil musical dans les écoles avec le CEDEM de Contrexéville et la participation au dispositif de la mallette numérique pour les bibliothèques avec le Conseil Départemental.**

La Communauté de Communes « Terre d'Eau » a également mis l'accent l'année 2022 sur la **communication** avec la **réalisation notamment d'une campagne sur les ondes de Magnum la Radio** pour informer les citoyens sur différentes thématiques (le « Hub des Compétences » du Cnam, l'Atelier de Transformation de Fruit, le Festival « Histoire d'En Rire », les campagnes de communication pour le tri sélectif des déchets) pour un coût de **5551,39 €**.

La **crise internationale majeure qui se poursuit avec la guerre menée par la Russie en Ukraine avec ses effets induits- hausse des prix de l'énergie (électricité et carburant notamment) et une inflation soutenue-** ainsi que les impacts des réformes en matière de fiscalité économique avec la disparition annoncée de la CVAE en deux ans – dont 50 % en 2023- compensée par l'Etat nous incitent encore davantage à renforcer la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante **se sont accrues de plus de 24 % l'an dernier** pour atteindre la somme de **324 361,64 €**, soit une **augmentation de 64 344,92 €**.

Elles comprennent principalement outre les **indemnités des élus (110 656 €)**, les cotisations sociales liées à ces indemnités (**25 281,26 €**) et leurs cotisations de retraite (**6919,45 €**) ainsi que les cotisations au titre des allocations de fin de mandat pour **320,62€**.

Elles rassemblent une subvention d'amorçage accordée au CNAM pour l'installation du Hub des Compétences à VITTEL -35 000 € pendant 3 ans- dont il s'agit du premier versement en 2022, **ainsi que la subvention versée à l'association Eco Plaine** dans le cadre des **missions de développement économique** que lui a confié la CCTE, en appui notamment de l'implantation du CNAM, soit **30 000 € versé en 2022**. Elles intègrent également la contribution versée au **PETR de la Plaine des Vosges (28 320 €)**, ainsi que la poursuite du dispositif incitatif d'aide à **l'acquisition de vélos électriques** par les particuliers (**20 000 €**).

Il faut noter également le **remboursement au Département des aides attribuées au titre de l'immobilier d'entreprise et de l'immobilier touristique** pour un montant de **16 231 €** en **2022** (contribution sur les aides accordées en 2021).

Enfin, ce chapitre recense les subventions versées pour **l'accompagnement financier de manifestations sportives** d'intérêt communautaire, départemental, régional, national, voire international - **25 000 €** -telles **l'OPEN 88 de tennis (6000€) de Contrexéville**, les **championnats de France de concours complet équitation** organisés par **l'Association « Vittel Rond Pré Equitation »** à Vittel (**6 000 €**), **les championnats de France de Cyclisme de la DGFIP sur le territoire de Terre d'Eau (10 000 €)** et à **la Flèche Thermale (3 000 € - épreuve cycliste à Vittel)**. Il intègre aussi le versement d'une aide financière de **1500 €** au club de randonnée de Contrexéville pour **l'entretien des sentiers touristiques communautaires**.

La communauté de communes de Terre d'Eau est venue également **accompagner l'organisation du concert de BIG FLO et OLI** sur le parking du stade de VITTEL en attribuant une **subvention de 6500 €** pour l'organisation de ce spectacle culturel et musical.

Par ailleurs, les élus communautaires ont attribué une **aide exceptionnelle de 10 000 € au FACECO – fonds mis en place par le Ministère des Finances et des Affaires Etrangères** - pour **soutenir la population en Ukraine** dans le cadre du conflit aux répercussions mondiales qui l'oppose à la Russie.

A noter également des dépenses liées à des droits d'utilisations de logiciel pour l'aire des gens du voyage, pour la dématérialisation (SPL X DEMAT) et le renouvellement de différentes autres licences informatiques qui figurent à ce chapitre.

Les charges exceptionnelles: D'un montant de **152 737,08 €**, elles sont constituées en 2022 principalement du **prélèvement d'un montant de 150 000 € opéré sur le budget principal** pour **affectation au budget annexe des zones d'activités** en vue d'amoinrir le déficit de ce budget. Les autres écritures concernent la régie de l'aire des gens du voyage avec des opérations comptables liées pour un montant global de **2737,08 €**.

III.2 La section de fonctionnement : les Recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) des comptes administratifs 2020, 2021 et 2022, ainsi que le comparatif entre le CA 2022 et 2021 (évolution). Il ne comprend donc pas les opérations d'ordre entre sections et le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 pour un montant de 1 768 570,74 €.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022-2021
Produits des services	286 635,64 €	207 990,25 €	205 566,65 €	- 1,17%
Impôts et taxes	3 872 812,00 €	3 517 696,29 €	3 567 242,57€	+ 1,40 %
Dotations et participations	900 432,19 €	1 129 051,11 €	801 654,57 €	-29 %
Atténuations de charges	12 600,99 €	69 014,14 €	100 443,57€	+45,54 %
Autres recettes	150 366,80 €	2,21 €	8,00 €	+-362,00%
Produits exceptionnels	7093,73 €	175 874,83 €	65 753,46 €	- 62,62 %
TOTAL	5 229 941,35 €	5 099 628,83 €	4 740 668,82 €	-7,04 %

- **Les produits de services**

Ce chapitre de **205 506,65 €** concerne principalement le produit lié à la **perception de la redevance spéciale** due par les professionnels pour l'enlèvement de leurs déchets ménagers pour un montant de **90 822,66 €**, déduction effectuée de la différence due entre la TEOM et la redevance spéciale.

Ce produit est **en baisse de 18 588 € par rapport à l'an dernier**, conséquence de la réforme structurelle du service des déchets ménagers, plusieurs professionnels ont choisi de faire collecter leurs déchets ménagers directement par un prestataire privé.

Par contre, la CCTE n'a plus à sa charge le traitement de ces déchets ménagers, ce qui au vu de l'augmentation des coûts de traitement (31 € la tonne au lieu de 19 € la tonne) a permis notamment de limiter le coût des traitements des déchets ménagers dans le budget communautaire.

Par ailleurs figure un produit de **5834,62 €** issu du remboursement à la CCTE par la commune de Contrexéville lié à la collecte des déchets verts au Centre Technique Municipal, ainsi qu'une somme de **3390 €**, correspondant aux participations perçues auprès des usagers en échange de leur **participation aux actions de formation et pour l'acquisition de composteurs et de récupérateurs d'eau**. Elle inclut la perception d'un produit de **1500 €** issu de la **revente de conteneurs apports volontaires de l'ex CCBXB à la communauté de communes de Gérardmer**.

Il intègre le **produit des redevances et droits des services à caractère social** tel que les versements effectués par les usagers liés au **service de portage de repas à domicile** en liaison froide pour un montant de **87 462,00 €**, le produit des recettes liées à l'usage de **l'aire des gens du voyage** pour **16 392,48 €** (en hausse de 8609 € par rapport à l'an dernier et directement lié à une hausse très importante de la fréquentation de l'aire des gens du voyage et les recettes perçues concernant la fréquentation de l'aire de camping-cars de Contrexéville pour la somme de 1634,89€. A noter une recette de 30 €, liée à la vente de **maturateurs** à l'Atelier de Transformation de Fruit et Miellerie.

- **Les atténuations de charges**

A hauteur de **100 443,57 €** au titre du compte administratif 2022, les atténuations de charges représentent principalement le **remboursement par SUEZ des charges - cotisations retraites de l'année 2022 et 1 semestre de l'année 2021 perçu en retard**- concernant les agents des déchets ménagers en détachement auprès de notre prestataire pour un montant de **73 709,24€**, auquel s'ajoute le **remboursement par la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire de la moitié des frais de personnel de notre chargée de prévention déchets pour la somme de 17 975,61 €**.

A remarquer la perception d'un produit de **8755,72 €** relatif au **remboursement par CNP Assurances des rémunérations de personnels en congés de longue maladie, de longue durée et en congés de maladie ordinaire**.

Les impôts et taxes

Ce chapitre (**3 567 242,57 €**) représente **75,24% des recettes réelles de fonctionnement** de la communauté de communes sur l'exercice 2022. Il est **en hausse de 1,4 %** en comparaison avec l'exercice précédent, soit de 49 546,28 €, **lié notamment à la revalorisation des bases de fiscalité** acté par le gouvernement dans le projet de loi de finances 2022.

Il rassemble la collecte des **impôts directs locaux** perçus par la CCTE **pour un montant de 738 336 € (foncier bâti et non bâti essentiellement)**, ainsi qu'au titre de la **CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)** pour une somme de **228 589 € - en diminution de 65 000 € par rapport à 2021**.

Il intègre le produit de la **TEOM, à taux différencié en fonction des services rendus, instaurée sur l'ensemble du territoire de la CCTE, qui a généré en 2022 un produit de 1 699 941€** au lieu de **1 644 643 € en 2021**, la différence s'expliquant uniquement par l'augmentation des bases.

La mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation, compensée sur la base du produit perçu par la collectivité en 2017, **s'est traduite par le versement par l'Etat d'une fraction de TVA à hauteur de 659 439 €**, en hausse de plus de 58 000 € à comparer avec la recette perçue en 2021.

Des attributions de compensations ont été versées par l'Etat à la communauté de communes pour un montant de **228 696 € au titre de la CET (CVAE et CFE) et de la compensation relative aux exonérations de taxe foncière**.

Un rôle supplémentaire de 3267€ a été perçu par la CCTE.

Ce chapitre intègre le reversement par la Fédération Nationale des Courses Hippiques d' un produit de **8974,57 €** correspondant aux **courses hippiques réalisées à Vittel** par la société de courses.

Les dotations et participations

Elles se sont élevées à **801 654,27 € en 2022** (contre 1 129 051,11 € en 2021 et 900 432,19 € en 2020) Ce chapitre est donc en diminution de près de 30 % par rapport à l'an dernier, du fait essentiellement que **les attributions de compensations versées par l'Etat au titre de la réforme de la taxe foncière et de la CET – 228 696 €-**, ont été réaffectées au chapitre des impôts et taxes et non plus à celui-ci.

L'essentiel des recettes de ce chapitre (59 %) est composé des **rentrées financières, issues des soutiens au tri** versés par les éco-organismes et par **Evodia**, pour un montant de **474 770,25 € en 2022** contre 515 294,11 € en 2021, **soit une diminution de 40 523,86 €**. Cette recette sur l'exercice 2022 aurait dû également comporter un produit de **110 705 € versé par EVODIA en compensation de la diminution des tonnages OMR**, mais qui a été versé en janvier 2023 au lieu de décembre 2022.

En 2022, la CCTE, a reçu de l'Etat un produit de **139 623 €** au titre de la dotation d'intercommunalité contre **127 862 €** l'an dernier. Cette dotation s'est accrue de **11 761 €** en 2022.

La CCTE a également perçu **la dotation de compensation des groupements de communes (34 262€)**, ainsi qu'un produit de **21 006,33 €** provenant du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle**.

Des aides ont été également attribuées à la communauté de communes au titre du cofinancement de certains postes d'agents de développement par l'Etat :

- ❑ **Chargé de mission bâti dégradé**: versement d'un acompte de **13 672,80 €** dès le recrutement effectué en février 2022
- ❑ **Chargé de mission GEMAPI EAU**: versement d'un acompte de **18 900 €**
- ❑ **Financement des frais de personnels de l'espace « France SERVICES »** à la Maison Ressources à VITTEL: versement d'une subvention de l'Etat au titre du FNADT de **30 000 €**

Ce chapitre intègre le versement des aides financières de la **CAF** de **74 817 €** pour le **fonctionnement du Relais Petite Enfance** et la **mise en place de la Convention Territoriale Globale** sur le territoire communautaire, ainsi que pour la **gestion de l'aire des gens du voyage** pour un montant de **26 299,93 €**. **Ce dernier produit est en accroissement de plus de 6000 € suite à la hausse de fréquentation de l'aire des gens du voyage.**

La communauté de communes « Terre d'Eau » a perçu l'an dernier des subventions pour la **réalisation de l'étude préalable du ruisseau d'Urville** dans le cadre de l'opération « **Trame Verte et Bleue** » d'un montant de **14 481,60 €** par l'Agence de l'Eau, ainsi que des subventions du **Conseil Départemental -1600 €-** et de la **MSA -2000 €-** pour la **nouvelle édition du Festival culturel « Histoire d'En Rire »**. **Des aides financières ont également été perçues au titre de la valorisation de la ferraille** par Barisien-Suez, notre prestataire, pour la somme de **27 487,18€**, ainsi qu'un produit de **1409,57 €** au titre de remboursement du **FCTVA** pour la **part fonctionnement**.

Les produits exceptionnels

- Ce chapitre d'un montant global de **65 753,46 € en 2022** comprend principalement la recette issue de la **rétrocession par la Région GRAND EST à la communauté de communes de l'avance versée** en 2020 **au titre du Fonds Résistance**, créée durant la période de crise sanitaire pour un montant de **35 774 €** pour venir en aide aux commerçants et artisans locaux touchés par la crise économique induite par la COVID 19. Ces fonds n'ayant pas été mobilisés ont été restitués cette année à la CCTE.
- Il intègre le **remboursement d'annulation de mandats** au titre de l'année 2022 pour la somme de **21 710,04 € par EVODIA** et le **reversement par un particulier** suite à l'abandon d'un dossier dans le cadre du **PIG HABITAT**.
- Figurent à ce chapitre des **produits exceptionnels divers** le versement d'une remise gracieuse des URSAFF pour une somme de 2187,63 €, le reversement par l'étude notariée de Maître MARTINS d'une somme de 4400 € relative à la cession d'une parcelle à M. RIBEIRO avant 2017 sur la zone d'activités d'Auzainvilliers durant la période de l'ex CCTE, ainsi que la perception de produits exceptionnels divers dans le cadre de l'exploitation de l'aire des gens du voyage pour la somme de 1681,75 €.

Ces sommes sont extrêmement variables d'une année à l'autre.

- Les autres produits de gestion courante

- Ce chapitre recense une somme de 8 € issue, d'une part, d'un remboursement de la DGFIP au titre de la cotisation pour 1,99 € et, d'autre part, d'un reliquat de produit perçu de la société PAPREC dans le cadre de la reprise des anciens bacs OMR de l'ex CCBXB pour la somme de 6,01 €.

III.3 L'épargne du budget principal

- **L'épargne de gestion** correspond à l'épargne brute, à laquelle on ajoute les charges liées aux intérêts de la dette (la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette).
- **L'épargne brute** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée au remboursement de la dette.
- **L'épargne nette** correspond à l'épargne brute, diminuée du remboursement en capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après le financement du remboursement de la dette.

EPARGNES				
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Epargne de gestion	322 357,44 €	1 043 881,10 €	585 996,31 €	166 678,85 €
Epargne brute	305 208,84 €	1 029 553,07 €	571 672,24 €	156 744,45 €
Epargne nette	277 189,63 €	876 534,49 €	417 897,33 €	2969,50 €

III.4 La section d'investissement : les dépenses du budget principal

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2020,2021 et 2022, ainsi qu' une comparaison entre les données des CA 2021 et 2022.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : GRANDES LIGNES (hors solde d'exécution reporté)*				Evolution
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2022 - 2021
Capital dette	99 344,35 €	153 018,62€	153 774,91€	+0,49%
Travaux/Equipement/Acquisitions/subventions	1 266 952,47 €	766 263,62 €	603 545,96 €	-21,24%
	1 366 296,82 €	919 282,24 €	757 320,87€	-17,62 %

•*Dépenses réelles d'investissements hors opérations d'ordre*

Le remboursement du capital de la dette

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Le montant inscrit à ce chapitre - 153 774,91 € est relativement stable sur l'exercice 2022. Il connaîtra une légère croissance en 2023 du fait de la souscription de l'emprunt réalisé fin décembre 2022 pour la réalisation des travaux de l'espace France Services au 1^{er} étage de la Maison Ressources à VITTEL et de la première annuité de remboursement du capital de cet emprunt, croissance toutefois atténué par la fin de l'emprunt contracté pour la déchetterie de Remoncourt il y a 10 ans.

Le montant inscrit à rembourser en **2023** sera de l'ordre de **189 900 €**. **L'année 2023 sera marquée par la fin de l'emprunt contracté il y a 10 ans pour la construction de la déchetterie de Remoncourt, qui arrive à échéance le 31 mars prochain.** Il s'agissait d'un emprunt contracté il y a 10 ans par l'ex CCBXB d'un montant de 158 000 €: il ne reste plus qu'un trimestre à régler fin mars 2023 pour un montant de 4796,34 €.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2022 (1)

- Remboursement pluriannuel à la Région (4^{ème} versement sur 5)- Participation Communauté de Communes Terre d'Eau pour le déploiement de la Fibre Optique sur tout le territoire intercommunal: **230 180 €**
- PIG HABITAT: suivi-animation par association CAMEL: **17 431,20 €** et aide aux particuliers: **79 028,26 €**
- GEMAPI: remboursement AGEC phase transitoire: frais d'études et acquisition terrain- subventions déduites: **24 715 €** et participation travaux HEBMA, déductions subventions effectuées: **20 207, 67 €**
- TRAME VERTE ET BLEUE:
 - Réalisation Etude de restauration du ruisseau d'Urville: **6102 €**
 - Réalisation Inventaire des Zones Humides sur le bassin versant de la Meuse (*bureau d'études Elément Cinq*): **47 503,44 €**
 - Travaux Aménagement Verger Conservatoire: **3240 €**
- DECHETTERIES INTERCOMMUNALES ET SERVICES DECHETS
 - Aménagement d'une réserve incendie sur la déchetterie de Contrexéville: **14 892 €**
 - Acquisition de matériel neuf (une débroussailleuse et tondeuses sur les 3 déchetteries):**2366,97 €**
 - Installation de la signalétique (Braquier) sur les 3 déchetteries intercommunales: **7362 €**
 - Pose et fixation de garde-corps à la déchetterie de Remoncourt: **5325,46 €**
 - Acquisition d'une nouvelle benne pour la déchetterie de Contrexéville : **9540 €**
 - Acquisition de deux PAV (points d'apport volontaires dans le cadre l'expérimentation de la collecte des biodéchets à Mandres sur Vair) : **3372 €**
 - Acquisition nouveau logiciel STYX pour les bacs pucés et le calcul de la redevance spéciale (suite changement prestataire) et droits d'hébergement: **8586 €**
 - Acquisition Bacs dans le cadre du marché annuel sur bons de commande (OMR + Bacs Jaunes) + Bacs PRO + Bacs Bio: **3841,58 €**

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2022 (2)

MAISON FRANCE SERVICES VITTEL :

▶ 1) Aménagement 1^{er} étage Espace France SERVICES -Maison Ressources-: 48 699,76 €

Dépenses de maîtrise d'œuvre (Cabinet Moho Architecture): 17 413,01 €- Réalisation étude géotechnique (cabinet GEOTE): 5028 € -études conceptions diverses (Fluid Concept/ 8744,15 € - Véritas: 1089,67 €- Titan Structures:4374,05 € - Ribo Ingénierie Structures: 3120 €)- Cabinet de géomètre Merle à VITTEL: 2832 €. Publication au JOCE du marché de travaux France Services: 972 €

▶ 2) Aménagement d'une cloison à l'espace existant de France Services (RDC): 2273,83 €

BATIMENT ADMINISTRATION GENERALE CCTE:

- Equipement de la salle du conseil communautaire en matériel audiovisuel et sono: 23 680,13 €
 - Acquisition de matériel de sauvegarde informatique complémentaire: 2688 €
 - Renouvellement annuel parc informatique ordinateur agents: 3202 €
 - Acquisition de nouveaux ordinateurs pour équipement de la salle du conseil communautaire en lien avec le vidéoprojecteur et pour de nouveaux agents (bâti dégradé – culture et communication- Gemapi: 3705,60 €
 - Acquisition de mobiliers pour équipement RAM (3805,46 €) et pour bureaux nouveaux agents (2819,57€)
 - Renouvellement droits utilisation Logiciel SEGILOG et BERGER LEVRAULT: 6199,20 €
 - Acquisition de tentes pliables et de roll-up (matériel communication): 6698,40 €
 - TOURISME: aménagement du sentier de l'Anger – 12 716,40 € et acquisition d'un titre de participation – action de 1000 €- au sein de la nouvelle SPL Contrexéville Tourisme.
- ▶ Les dépenses nouvelles d'investissements 2023 (hors crédits reportés de 874 677,56 €) sont détaillées dans le programme pluriannuel d'investissement dans les pages ci-après.

III.5 La section d'investissement : les recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2020, des comptes administratifs 2021 et 2022 et la comparaison entre ces deux derniers CA (évolution), hors opérations d'ordre et solde d'exécution de la section d'investissement, constaté à la fin de l'exercice 2022, d'un montant de **493 251,68 €**.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : GRANDES LIGNES (hors affectation du résultat)				Evolution
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2022/2021
Concours extérieurs	740 338,64 €	296 560,52 €	305 262,03 €	+2,93 %
FCTVA	23 085,29 €	104 025,81 €	19 303,96 €	- 81,45%
Emprunts et dettes assimilées			350 000,00 €	
Subventions d'équipement versées			1075,20€	
TOTAL	763 423,93€	400 586,33 €	675 641,19 €	+68,66%

Les concours extérieurs

Il s'agit des subventions obtenues pour les dépenses d'équipement du territoire intercommunal en **Fibre Optique (161 126 € du Conseil Départemental)**, pour le **PIG HABITAT – 58 317,10 €**, au titre du **FISAC par la Région -37 343,11 €** et par l'Etat – **28 496,71 €**-, soldant ainsi l'opération engagée depuis 2017, la réalisation du **sentier touristique de l'Anger au titre du programme européen LEADER** via le PETR de la Plaine des Vosges pour un montant de **12 164,76 €**.

Le budget 2023 intégrera les subventions liés aux investissements présentés dans le chapitre relatif au programme pluriannuel d'actions de la communauté de communes.

Emprunts et dettes assimilées

Il s'agit de l'**emprunt de 350 000 €** contracté sur 7 ans auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges **pour le reste à charge –hors subvention- du projet d'aménagement d'un espace France SERVICES au 1^{ER} étage de la Maison Ressources à Vittel**, cédé à la CCTE pour l'euro symbolique par la ville de VITTEL.

Le FCTVA

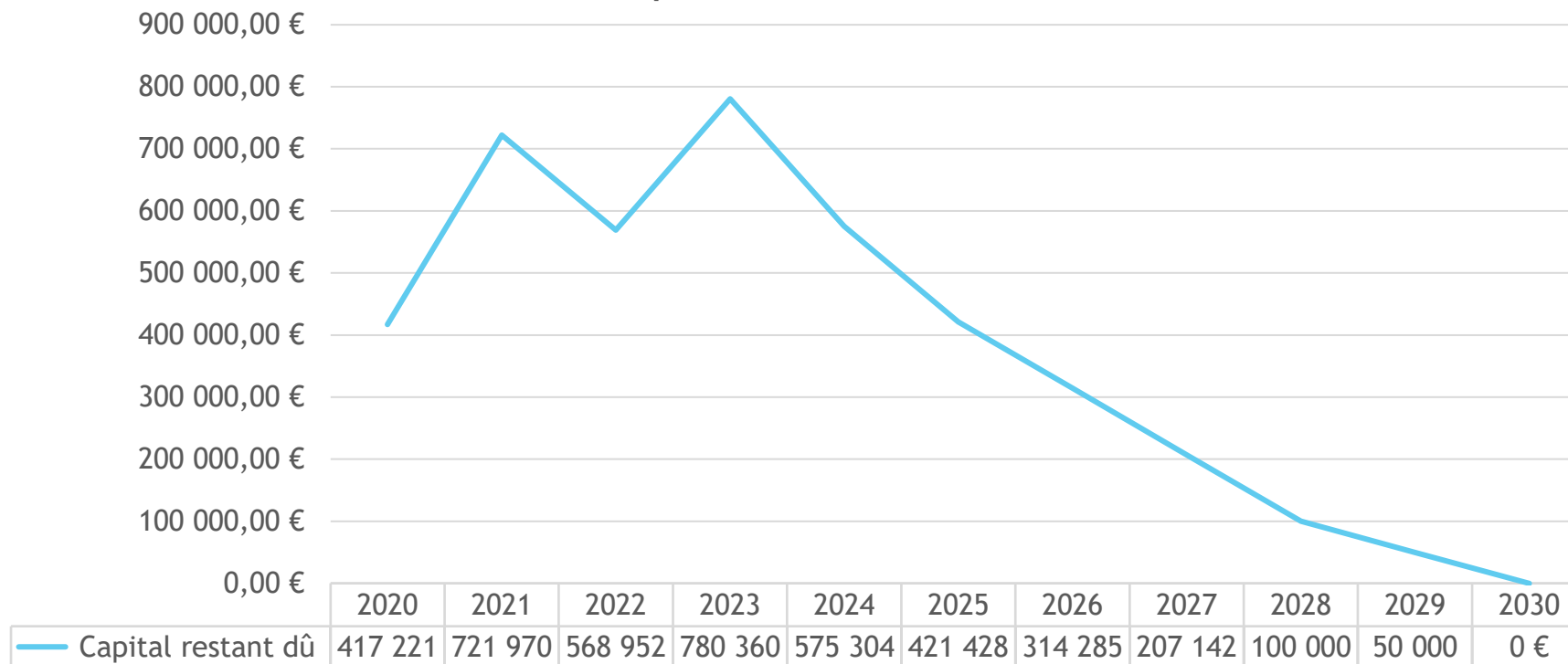
Le Fonds de Compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale. La recette **pour 2022** est de **19 303,96 €**.

Les subvention d'équipement versées: il s'agit d'une recette de 1075,20 € issue du remboursement d'un particulier suite à l'abandon d'un dossier PIG HABITAT.

III.6 La dette

Banque	Nature de l'emprunt	Montant initial	Période	Durée	Taux	Périodicité	Capital restant du au 01/01/2023	Annuités de l'exercice	
								Capital	Intérêts
								Crédit Mutuel	Déchetterie Remoncourt
Caisse d'Epargne	Déchetterie Contrex	936 000,00 €	du 25/09/2009 au 25/03/2024	15 ans	4,43 %	Semestre	93 600,00 €	62 400,00 €	3455,40 €
Caisse d'Epargne	Bacs OM Territoire Ex- CCVC avant fusion	233 000,00 €	du 25/03/2010 au 25/09/2024	15 ans	4,38 %	Semestre	46599,92 €	15 533,34 €	1190,63 €
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	Dotation Bacs Jaune et Bacs OMR	400 000,00 €	du 06/03/2021 au 06/12/2027	7 ans	0,36%	Trimestre	285 714,32 €	57 142,84 €	951,43 €
Crédit Agricole Alsace Vosges	Aménagement d'un espace France Services au 1 ^{er} étage de la Maison Ressources à VITTEL	350 000,00 €	Du 26/12/2022 au 31/12/2029	7 ans	2,70 %	Trimestre	349 650,00 €	50 000,00 €	9075,01 €
	TOTAL	2 077 000,00 €					780 360,77€	189 869,71 €	14 722,23 €

Capital restant dû



Au 1^{er} janvier 2023, le capital restant dû de la dette s'élève à 780 360,77 € et s'éteindra en décembre 2029, soit une durée de 7 ans. Un nouveau prêt d'un montant de 350 000 € sur 7 ans a été contracté en décembre 2022 pour financer les dépenses relatives aux **travaux d'aménagement d'un espace « France Services » au 1^{er} étage de la Maison Ressources à Vittel**, dont la communauté de communes a fait l'acquisition auprès de la ville de Vittel à l'euro symbolique. **L'endettement de la Communauté de Communes Terre d'Eau reste donc relativement modeste** au regard des collectivités figurant dans la même strate de population.

En outre, le coefficient d'extinction de la dette(*) au 1^{er} janvier 2023 est inférieure à 6 ans, sachant que le seuil d'alerte est fixé dorénavant à 11/12 années.

(*) *Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette sans réaliser d'investissements*

Les orientations budgétaires du BUDGET PRINCIPAL 2023

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2023 PAR CHAPITRE

Section de Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Intitulé	Proposé au vote en 2022	Réalisé 2022	Reports	Proposé vote BP 2023
011	Charges à caractère général	3 036 900,00 €	2 402 270,28 €	Néant	3 381 110,00 €
012	Charges de personnel	890 500,00 €	791 216,77 €	Néant	910 642,00 €
014	Atténuations de produits	903 404,00 €	903 404,00 €	Néant	910 404,00 €
022	Dépenses imprévues	150 000,00 €	Néant	Néant	150 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement (équilibre budgétaire)	68 249,90 €	Néant	Néant	<i>A intervenir pour équilibre budgétaire</i>
042	Opérations d'ordre Dotations aux amortissements	900 000,00 €	702 205,33 €	Néant	800 000,00 € <i>(prévisionnel sera affiné)</i>
65	Autres charge de gestion courante	353 450,00 €	324 361,64 €	Néant	367 450,00 €
66	Charges financières	10 100,00 €	9 934,40 €	Néant	6 600,00 €
67	Charges exceptionnelles	152 950,00 €	152 737,08 €	Néant	€
68	Dotations provisions dépréciation	6 070,00 €	0€	Néant	10 762,00 €
TOTAL		6 471 623,90€	5 286 129,50 €	Néant	<u>6 540 468,00 €</u>

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2023 PAR CHAPITRE

Section de Fonctionnement Recettes

Chapitre	Intitulé	Proposé 2022	Réalisé 2022	Reports	Proposé vote BP 2023
002	Section de fonctionnement reporté	1 768 570,74 €	1 768 570,74 €	Néant	1 364 995,89 €
013	Atténuations de charges	75 000,00 €	100 443,57 €	Néant	70 000,00 €
042	Opérations d'ordre Amortissement subventions investissts	141 985,00 €	141 885,83 €	Néant	184 000,00 € <i>(prévisionnel sera affiné)</i>
70	Produits des services, du domaine...	214 100,00 €	205 566,65 €	Néant	229 300,00 €
73	Impôts et Taxes	3 247 877,16 €	3 567 242,57 €	Néant	3 561 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 017 172,00 €	801 654,57 €	Néant	1 337 672,00 €
75	Autres produits de gestion courante	Néant	8,00 €	Néant	0,00 €
77	Produits exceptionnels	5 280,00 €	65 753,46 €	Néant	2 000,00 €
78	Reprise sur amortissement et provisions	1 639,00 €	1639,00 €	Néant	0,00 €
TOTAL		6 471 623,90 €	6 652 764,39 €	Néant	6 748 967,89 €

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2023 PAR CHAPITRE

Section d'Investissement Dépenses

Chapitre	Intitulé	Proposé 2022	Réalisé 2022	Reports	Proposé vote BP 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	Néant	Néant	Néant	Néant
040	Opérations d'ordre transfert entre sections - amortissement subventions	141 985,00 €	141 885,83 €	Néant	184 000,00 €
16	Emprunts et Dettes assimilées	154 500,00 €	153 774,91 €	Néant	190 700,00 €
20	Immobilisations incorporelles	479 867,00 €	110 536,84 €	83 617,36 €	537 550,00 €
204	Subventions d'équipements versées	572 980,00 €	309 208,26 €	17 800,00 €	525 180,00 €
21	Immobilisations corporelles	637 527,38 €	113 893,43 €	70 167,63 €	357 708,0 €
23	Immobilisations en cours	772 000,00 €	68 907,43 €	703 092,57 €	0 €
26	Participations et créances rattachées	1 000,00 €	1 000,00 €	Néant	Néant
TOTAL		2 759 859,58€	899 206,70 €	874 677,56 €	1 795 138,00 €

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2023 PAR CHAPITRE

Section d'Investissement Recettes

Chapitre	Intitulé	Proposé 2022	Réalisé 2022	Reports	Proposé vote BP 2023 Dépenses nouvelles
001	Section d'exécution section investissement. reportée	493 251,68 €	493 251,68 €	Néant	971 891,50 €
021	Virement de la section de fonctionnement (équilibre du budget)	68 249,90 €	Néant	Néant	Ecritures à intervenir pour équilibre du budget
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (amortissement des immobilisations)	900 000,00 €	702 205,33 €	Néant	800 000,00 € <i>(prévisionnel sera affiné)</i>
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves	100 000,00 €	19 303,96 €	Néant	100 000,00 €
13	Subventions d'investissements	998 358,00 €	305 262,03 €	458 656,40 €	714 358,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	200 000,00 €	350 000,00 €	Néant	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	1 075,20 €		0,00 €
TOTAL		2 759 859,58 €	1 871 098,20 €	458 656,40 €	2 586 429,50 €

IV. Les ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL ET PROJETS PLURIANNUELS

L'année 2023 (en sus des crédits reportés de 2022) consacrera un programme d'actions particulièrement important parmi lesquels figureront les opérations suivantes

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ce chapitre ne traite pas des zones d'activités économiques et des bâtiments relais traités dans l'examen des budgets annexes spécifiques.

Poursuite du partenariat avec l'association ECOPLAINE: 32 000 € de dépenses programmées au BP 2023

- Enveloppe budgétaire de **30 000 €** avec **recentrage de l'activité sur l'aide apportée par la structure à la CCTE pour l'installation du CNAM** (lien avec le tissu économique local pour les besoins en formation des entreprises) et le réseautage des entreprises.
- Les actions liées à **l'économie circulaire** se poursuivent, mais leur **financement** est désormais assurée depuis l'an dernier **par le PETR de la Plaine des Vosges**, leur rayon d'action dépassant le cadre communautaire. L'aide apportée par le PETR se situe à hauteur de **20 000 €** par an avec évaluation annuelle d'un bilan d'action.
- inscription d'une enveloppe de crédits de **2000 €** pour le co-financement d'une journée ou demi-journée de rencontres avec les entreprises sur une thématique

Financement du Plan de Déploiement de la Fibre Optique (opération sur 5 ans): dernière année du programme d'aide

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Remboursement CCTE Région	230 180 €	230 180 €	230 180 €	230 180 €	230 180 €	1 150 900 €
Remboursement CD 88 à CCTE (70%)	161 126 €	161 126 €	161 126 €	161 126 €	161 126 €	805 630 €
Part CCTE	69 054 €	69 054 €	69 054 €	69 054 €	69 054 €	345 270 €

Développement Economique (suite)

- ❑ **Agence Régionale de Développement Economique**: adhésion au **dispositif régional expérimental porté par la CCI des Vosges** sur trois années (2023/2025) en direction du développement économique endogène et exogène.

Cotisation 2023: 8 000 € inscrit au BP 2023 (0,45 €/habitant). Cette cotisation sera portée à 0,60 € /habitant en 2024 et 0,75 € /habitant en 2025, en fonction de la montée en puissance progressive de l'agence.

- ❑ **Aide à l'immobilier selon convention de délégation de compétences signées avec le Conseil Départemental des Vosges : 30 000 €**

- remboursement au département de la part communautaire des **aides à l'immobilier d'entreprises** (20%)/ **18 000€** de crédits programmés.
- remboursement au département de la part communautaire des aides à l'immobilier touristique (gîtes, chambres d'hôtes, campings...): **12 000 €** de crédits programmés.

Les crédits programmés en 2023 concernent l'enveloppe réellement consommée en 2022 et dont la part est sollicitée en remboursement par le Conseil Départemental.

- ❑ **Hub des Compétences du CNAM à VITTEL (ex locaux incubateur) : 88 450 € en dépenses de fonctionnement et 6500 € en recettes de fonctionnement**. Implantation d'une antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers depuis le 1^{er} avril 2022 à VITTEL pour le développement de formations en adéquation avec les réels besoins des entreprises à VITTEL

- **Paiement loyers bâtiments** à Vittel et **remboursement des travaux** effectués dans le bâtiment de l'incubateur en 2019/20: **43 000 €**.
- **Aide l'amorçage: subvention de fonctionnement pendant 3 ans (2022 -2025) de 35 000 €/an** sur la base d'une convention signée avec le CNAM, l'Etat, la Région et la Banque des Territoires: **2^{ème} année en 2023**.
- **Consommables** (téléphone, électricité, combustible, assurances...): **10 450 €**
- **Remboursement des fluides assurée par le CNAM en année N+1 : recette à percevoir de 6500 € en 2023 par la CCTE**

- ❑ **Mise en place d'une aide aux artisans et commerçants du territoire en substitution du dispositif FISAC sur la base de développement de projets structurants : 30 000 € inscrits en dépenses d'investissement.**

HABITAT: 320 000 € de crédits- 165 856 € de recettes

PIG HABITAT – Programmation 2023 – NOUVEAU PIG HABITAT durée: 3 ans (2022-2024)

2^{ème} année

AIDES AUTONOMIE/PRECARITE ENERGETIQUE ET ECONOMIES D'ENERGIE

- ▶ **Crédits programmés (2023): 295 000 € de nouveaux crédits** (CCTE + Avance part Région /Département- aides aux particuliers 250 000 € et 45 000 € de frais d'études- mission confiée au bureau d'études CAMEL.
- ▶ **Subventions attendues (2023): 135 856,40 €:** (40 856,40 € de RAR 202+95 000 € de nouvelles recettes à percevoir en 2023)

(Etat: 30 000 €- Région: 30 000 €- 35 000 € Département)

▶ Tableau pluriannuel des cofinancements des aides PIG HABITAT

Le montant prévisionnel des travaux pour les trois années de ce nouveau PIG s'élève à

4 223 400 € pour 180 dossiers, soit 1 407 800 € pour 60 dossiers par an.

Co-financeurs	Montant financement pluriannuel	Montant financement/an
ANAH	2 041 146,00 €	680 382,00 €
PRIME ASE	364 200,00 €	121 400,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	105 000,00 €	35 000,00 €
CONSEIL REGIONAL	165 600,00 €	55 200,00 €
CCTE	325 263,00 €	108 421,00 €
Total aides financières	3 001 209,00 €	1 000 403,00 €

HABITAT -suite-

- ▶ Gestion du dispositif SARE: Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique pour les particuliers ne rentrant pas dans le dispositif du PIG HABITAT assurée par le bureau d'études CAMEL. Dépenses/an: **10 000 €**- Recettes/an: **5000 €** (5000 € Etat, Département et Région)
- ▶ Mise en place d'une aide pour les ravalements de façades et les toitures pour les particuliers sous conditions de ressources: **15 000 € de crédits inscrits au BP 2023**
- ▶ Création en outre d'un poste de chargé de mission du bâti dégradé dans les communes (mission de 2 ans)- Coût chargé du poste: **45 576 €/ an** .Prise en charge du poste à hauteur de **50 %** par l'Etat via une aide du FNADT sur les **deux ans. 2^{ème} année de la mission en 2023.**
- ▶ Réalisation d'une rénovation énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux dans le cadre d'un dispositif d'avances remboursables de la Banque des Territoires- dispositif « In Tracting ». Coût estimatif de l'étude: **50 000 €** - Recettes aide Banque des Territoires estimée à **50 %** du coût de l'étude réalisée soit **25 000 €**. Lancement de la consultation pour le recrutement du bureau d'études en mars 2023.

ACTION SOCIALE

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE EN LIAISON FROIDE:

- **Marché de prestations de services avec la société ELIOR renouvelé en 2021.**
- **DEPENSES A PREVOIR BP 2023: 106 000 € (Fonctionnement) dont:**
1000 repas/ mois X 12 mois: 12 000 repas/an à 8,76 € TTC l'unité soit **106 000€.**
Inscription d'une recette prévisionnelle de 100 800 € (facturation des repas aux usagers bénéficiaires du service), repas facturé à l'utilisateur 8,40 € l'unité.

MAISON « FRANCE SERVICES » (locaux « Maison Ressources » à Vittel) :

Fonctionnement de la structure

DEPENSES: 63 165 € - RECETTES: 32 000 €

- **Crédits de fonctionnement à prévoir au BP 2020: 60 405 €** (incluant le *financement d'un poste d'adjoint administratif à temps partiel 24h, le conventionnement avec la ville de Vittel pour l'emploi d'une personne à hauteur de 8H par semaine, les dépenses de fonctionnement inhérentes à la structure et la souscription d'une assurance dommage ouvrage pour les travaux d'aménagement de l'espace France Services au 1^{er} étage de la Maison Ressources*).
- **Conclusion d'une (Centre d'Intervention du Droit des Femmes et des Familles)** pour la pérennisation des permanences de cette structure sur **Convention Pluriannuelle – 3 ans - avec le CIDFF** notre territoire à la Maison Ressources : **2760 €**
- **Inscription d'une recette de fonctionnement de 30 000 € de l'Etat et de 2000 € du Conseil Départemental** dans le cadre d'une convention territoriale d'exercice concertée (CTEC) avec le Conseil Départemental pour l'amélioration de la qualité du service et la pérennisation du modèle économique des maisons « France Services.

INVESTISSEMENT: AMENAGEMENT DU 1^{ER} ETAGE DE LA MAISON RESSOURCES A VITTEL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE « FRANCE SERVICES »

Dépenses: 760 344,24 € de crédits reportés 2022 (travaux, maîtrise d'œuvre, acquisition mobilier, équipements informatiques et numériques pour l'aménagement de cet espace) et 50 000 € de nouvelles dépenses inscrites en 2023 (1^{ère} annuité de remboursement de l'emprunt)

Recettes: 414 550 € de recettes programmées 400 000 € de recettes reportées et 14 550 € de nouvelles recettes

DETR : 250 000 € de crédits reportés et 5550 € de nouvelles recettes - **CONSEIL DEPARTEMENTAL**(Contrat de Territoire): 100 000 € de crédits reportés et 9990 € de nouvelles recettes- **REGION GRAND EST –CLIMAXION:** 50 000 € de crédits reportés.

Pour mémoire, un emprunt de 350 000 € a été souscrit auprès du Crédit Agricole en 2022, sur 7 ans, afin compléter le financement de cet investissement.

○ RELAIS PETITE ENFANCE :

❖ **FONCTIONNEMENT :** **DEPENSES: 87 200 € RECETTES: 50 000 €**

Les dépenses intègrent les deux postes des adjointes d'animation titulaires chargées du fonctionnement du RAM et pour ce qui concerne l'un des postes, une **mission de coordination, d'animation et de suivi de la nouvelle Convention Territoriale Globale** élaborée en 2021 et qui a vu le jour au 1^{er} janvier 2022.

Une recette de la CAF des Vosges d'un montant de **50 000€ est programmée** au titre de sa contribution au fonctionnement du RAM.

❖ **INVESTISSEMENT:** programmation d'une dépense prévisionnelle de **1500 €** ainsi que d'une recette de **4000 €** pour l'aménagement réalisé l'an dernier d'un espace **diabolo'thèque** au bureau permanence du RAM à VITTEL.

○ Ateliers informatique Seniors: 11 400 €

➤ **8400 €** de crédits de fonctionnement dont:

❖ Financement poste animateurs atelier informatique – **convention avec l'association « La Toupie »** de Contrexéville afin d'assurer l'animation de l'atelier en complémentarité de l'équipe de bénévoles et ainsi pérenniser le fonctionnement de l'atelier:
7500 €

➤ Inscription d'une dépense d'investissement de **3000 €** pour **acquisition éventuelle d'ordinateurs.**

○ Prévention Santé: **3000 €** de crédits de fonctionnement pour le financement des prestations assurées par **l'association SIEL BLEU** pour l'animation de ces ateliers gymnastique adaptés aux seniors et pour les ateliers de mémorisation, ainsi que pour les actions en matière de prévention de santé mentale.

ACTION SOCIALE (suite)

❑ Actions en Faveur de la Jeunesse: 23 000 €

- **Mission Locale**: contribution communautaire au fonctionnement de la mission locale et des permanences assurées sur le territoire de la communauté de communes: **20 000 €**

- **Mise en œuvre de projets jeunes participatifs dans les communes avec l'association « La Toupie » de Contrexéville**: **3000 €**

❑ Aire d'accueil des Gens du Voyage:

❖ Inscription **dépenses de fonctionnement**: **103 600 €**

❖ Cette dépense intègre le **contrat de prestation de service avec le prestataire, la société SG 2A L'HACIENDA**, chargée depuis décembre 2020, **d'assurer la gestion administrative de l'aire des gens du voyage** : **61 000 €** de crédits programmés.

❖ L'autre poste de dépenses concerne le fonctionnement de l'aire d'accueil: eau, électricité, téléphone, maintenance logiciel...): **42 600 €**

❖ Inscription **Recettes de fonctionnement**: **34 000 €** dont 20 000 € d'aides de la CAF 88 et 12 000 € de recettes issues des droits des usagers, la fréquentation de l'aire étant croissante depuis 2021, ainsi que 2000 € de rentrées diverses.

❖ Inscription de **dépenses d'investissements- lignes de crédits-** pour la réalisation d'éventuels travaux au sein de l'aire des gens du voyage: **5000 €**.

MOBILITES-

➤ **MOBILITE: DEPENSES: 122 500 € - RECETTES: 25 000 €**

86 000 € en crédits de fonctionnement et 50 000 € en section d'investissement:

- **TRANSPORT A LA DEMANDE** Marché de prestations de services avec la société **SADAP PIOT** suite à renouvellement effectué en **Février 2022**. **Dépenses à prévoir: 25 000 €**
- **NAVETTE NAVIGEAUX entre Vittel et Contrexéville:** suite à la prise de compétence mobilités depuis le 1er juillet 2021. **Dépenses 2023: 25 000 €.**
- **AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS ELECTRIQUES:** renouvellement de l'enveloppe de **20 000 €** concernant le dispositif d'incitation à l'acquisition de vélos électriques.
- **ETUDE MOBILITE AVEC LA REGION GRAND EST:** inscription d'une dépense d'investissement de **50 000 €** sur le budget 2023 pour l'engagement de l'étude relative à la mobilité. Recette d'investissement prévisionnelle minimale de **25 000 €** (15 000 € Région – 10 000 € Département). Nécessité de réaliser cette étude pour la détermination d'un Plan de Mobilité Simplifié.

MOBILITES (suite)

- **PROJET PLURIANNUEL « LIAISON DOUCE VITTEL CONTREXEVILLE TERRITOIRE TERRE D'EAU » 2023-2025** Prestations intellectuelles: **252 608 € HT** (à budgéter au BP 2023)

DEPENSES	Coût HT	RECETTES	Montant HT
Etude géotechnique	10 000,00 €	Etat-DETR catégorie 1(23%)	57 582,40 €
Etude topographique	10 000,00 €	Etat-appel à projets Fonds Mobilités Actives	126 304,00 €
Diagnostic amiante HAP	5 000,00 €	Région Plan Vélo 2022-2028 - à définir-	0 €
Etude faisabilité opérationnelle	60 000,00 €	Conseil Départemental Aide AAP Itinéraires Cyclables Création et valorisation 2023 -30% étude opérationnelle, soit 7%	18 000,00 €
Frais Maitrise d'œuvre	91 638,00 €	Etat-DSIL- CCTE	0 €
Mission AMO	65 670,00 €	Fonds propre- fonds de concours des villes de Vittel et Contrexéville (20%)	50 521,60 €
Inventaire faune/flore	10 000,00 €		
TOTAL PRESTATIONS	252 608,00 €	MONTANT TOTAL RECETTES	252 608,00 €

MOBILITES (suite)

- ▶ **PROJET PLURIANNUEL « LIAISON DOUCE VITTEL CONTREXEVILLE TERRITOIRE TERRE D'EAU » 2023-2025**
- **Travaux: 1 313 400 € HT** (à budgéter sur les exercices 2024/25/26 en autorisations de programmes -crédits de paiements)

Phases	Montant HT	Financeurs	Montant HT
1	3240,00 €	Etat DETR CCTE Cat. 1 (19,79%)-	259 928,00 €
2	445 110,00 €	Etat-appel à projets Fonds Mobilités Actives (49,48 %)	649 820,00 €
3	865 050,00 €	Région- Plan Vélo 2022-28 (précisions à venir)	0 €
		Conseil Départemental Vosges- Aides Mobilités Douces (150 000 €/an/collectivités) soit 9,90 %	129 964,00 €
		Etat-DSIL-CCTE	0 €
		Fonds propres- fonds de concours de Vittel et Contrexéville à CCTE (20,34 %)	273 688,00 €
Total Dépenses	1 313 400,00 €	Total Recettes	1 313 400,00 €

TOURISME

1. Actions d'animation touristique: 20 000 € de dépenses section de fonctionnement.

La compétence relative à l'animation et la promotion touristique restant une **compétence partagée de la communauté de communes et des villes de Vittel et Contrexéville**, la CCTE maintient la programmation d'une dépense prévisionnelle de 20 000 € pour la **réalisation d'opérations d'animations et de communication touristique sur son territoire**.

2. Réalisation de sentiers intercommunaux: 7600 € de dépenses de fonctionnement – 30 000 € de dépenses d'investissement et 14 679 € de recettes d'investissements sollicitées.

❑ 7700 € à inscrire au BP 2023 en dépenses de fonctionnement (entretien des sentiers existants)

❑ 30 000 € de nouveaux crédits à inscrire au BP 2022 pour la réalisation de sentiers en dépenses d'investissements et 15 510 € de crédits reportés 2021 pour le sentier 2021 en cours d'aménagement.

3. Aire de camping – cars de Contrexéville: 3650 € en crédits de fonctionnement (électricité, maintenance, abonnement ligne téléphonique pour télépaiement...).

COMMUNICATION

Inscription de crédits de fonctionnement de 14 200 €:

- Impression et distribution du bulletin communautaire
- Réalisation d'une campagne de communication sur Magnum La Radio
- Réalisation de matériel de communications (goodies, tote-bags, blocs-notes...)
- Personnalisation de la salle du conseil communautaire
- Bâches

ENVIRONNEMENT- GEMAPI –BIODIVERSITE-

1. Compétence GEMAPI (obligatoire pour les CC depuis le 1^{er} janvier 2018)

Programmation budgétaire 2023 : 244 308,00 €

1. Territoire EPTB Meurthe et Madon (BP 2023): 38 250 € Fonctionnement dont:

- **Contribution EPCI « tronc commun » volet protection contre les inondations:** 3,20 €/hab/2023, soit **6016 €** (base 1880 hbts) arrondi à **6100 €** au BP 2023 *Augmentation de 15 % : cotisation passe de 2,80 €/hab à 3,20 €/hab*
- **Contribution volet GEMAPI 2023 (au titre du transfert de compétences)** y compris maîtrise d'œuvre et travaux à réaliser sur affluents du Madon entre 2021 et 2026): **32 000 €** (*31 813 € source DOB 2023 EPTBMM*)

2. Territoire EPTB Meuse: 206 208 €

- **Cotisation annuelle EPTB - Délégation compétence GEMAPI hors investissement -**
- **(BP 2023): 16 000 € (Fonctionnement)** (*15 424 € source DOB 2023 EPTB Meuse*)
- **Projet AGECE: 190 208 € dont:**
- **Investissement:** Dépense de **80 000 €** pour les études des années antérieures depuis la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 suivant accord conventionnel avec la ville de Contrexéville en 2021 (*dépenses seront réglées en même temps que les acquisitions de terrains effectuées le 30 décembre 2022 suivant protocole d'accord- les dépenses sont en cours de paiement et seront effectives en mars 2023*)
- **Investissement:** Inscription de **90 000 €** dépenses relatives à l'acquisition des terrains achetés par la ville de Contrexéville à compter du 1^{er} janvier 2018 liées à l'exercice de cette compétence (*dépenses réelles 89 770,28 €- signature de l'acte notarié de cession le 30 décembre 2022*)
- **Projet HEBMA: Investissement:** Inscription de **20 208 €** par an durant trois ans (2021 à 2024: phase travaux) 3^{ème} année de versement de la participation aux travaux.

Programmation pluriannuelle GEMAPI

- **PROJET AGECE: Travaux : 4,481 M€ HT dont 896 430 € HT à charge de la CTE (programmation pluriannuelle):**
- Phase de **transition:** 49 430 € HT- **59 316 € TTC** Paiement réalisé en 2021 et 2022 pour les acquisitions foncières à réaliser – déduction des subventions effectuées.
- Phase **Travaux:** 847 000 € HT- **1 016 400 € TTC** à programmer ultérieurement. Récupération de TVA sur la phase transition et travaux à prendre en compte.
- **Travaux et phases annexes projet HEBMA:** projet de 21 192,736 € HT dont participation CTE de **60 623 €** à répartir sur 3 exercices budgétaires (2021/2022/2023) : soit **20 207,67 €** par an durant trois ans.

Environnement - Gemapi- Biodiversité (suite)

2. BIODIVERSITE – Nouveau projet Pluriannuel (Trame Verte et Bleue)

La CCTE s'est engagé depuis 2021 dans la réalisation d'une opération « Trame Verte et Bleue » pour la réalisation d'un premier programme d'actions sur plusieurs années (2021 à 2023/24) d'un montant global de **611 170 € HT – 733 404 € TTC** sur 3 ans, subventionné à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région GRAND EST. Pour mémo, le tableau du projet pluriannuel initial:

N° action	Intitulé		Coût HT	Coût TTC	2021 TTC	2022 TTC	2023 TTC	Frais salariaux CCTE valorisés
1)	Préservation des zones humides et des mares		290 600 €	348 720 €	105 000 €	166 920 €	64 800 €	
2)	Restauration et Revalorisation des Vergers et des Haies		111 000 €	133 200 €	2 400 €	27 600 €	86 400 €	
3)	Cours d'eau et petits chevelus hydrographiques		100 000 €	120 000 €	12 000 €	61 800 €	11 400 €	
4)	Préservation des prairies permanentes		21 000 €	25 200 €	10 200 €	9 600 €	3 000 €	
5)	Animation et pilotage des actions Vergers et Haies et appui sur l'ensemble des actions		88 570 €	106 284 €	3 954 €	49 950 €	47 580 €	
TOTAL			611 170 €	<u>733 404 €</u>	133 554 €	315 870 €	213 180 €	54 000 € sur 3 ans

Environnement - Gemapi- Biodiversité (suite)

2. BIODIVERSITE – Nouveau projet Pluriannuel (Trame Verte et Bleue) – suite

Dépenses inscrites en section de fonctionnement et en section d'investissement au titre de l'année 2023:

Trame Verte et Bleue: 444 590 € de crédits à prévoir en 2023: 260 500 € (section fonctionnement) et 175 000 € (section d'investissement) + restes à réaliser en section d'investissement de 91 090 €

238 000 € en dépenses de fonctionnement et 5000 € en dépenses d'investissements nouveaux crédits + 5600 € de restes à réaliser

22 500 € en dépenses de fonctionnement et 170 000€ en dépenses d'investissements nouveaux crédits + 86 490 € de crédits reportés

Recettes Trame Verte et Bleue à inscrire au BP 2023: 227 400 € de recettes à prévoir en 2023:

91 400 € en recettes de fonctionnement et 136 000 € en recettes d'investissements

75 000 € en recettes de fonctionnement et 0 € en recettes d'investissements

16 400 € en recettes de fonctionnement et 136 000 € en recettes d'investissements

L'opération est subventionnée à 80% sur la totalité du programme pluriannuel, mais il existe un décalage entre la réalisation des actions et la perception des subventions attribuées, ce qui explique le différentiel entre le montant des dépenses programmées et des recettes prévisionnelles qui seront réellement perçues en 2023. La majeure partie des subventions seront perçues en 2023 et 2024.

3. PLAN ABEILLES : 3400 € dépenses

Dépenses de fonctionnement : 2400 € (principalement gestion et entretien du rucher conservatoire et actions d'animations au rucher avec les scolaires) et dépenses d'investissements 1000 €.

4. AIDE A L'INSTALLATION DE SYSTEMES D'ECONOMIE D'EAU:

- dépenses à programmer BP 2023 Fonctionnement: 24 500 € (récupérateur d'eau, systèmes économiseur eau, guide, fête de l'eau, animations adultes et scolaires...)
- recettes à inscrire BP 2023 fonctionnement: 14 000 € (13 000 € subvention Leader- 1000 € vente de produits finis: récupérateur d'eau)

5. TRANSITION ENERGETIQUE:

Réalisation de l'étude dans le cadre de l'appel à projet régional :PLAN DE MOTORISATION A FAIBLES EMISSIONS 2030.

Dépenses fonctionnement: 40 000 € - Recettes: Subvention ADEME sollicitée 80 %: 32 000 €

Environnement - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT Opération pluriannuelle 2023-2026

- ▶ Réalisation d'une étude d'opportunité en vue de la prise de compétence Eau Potable et Assainissement obligatoire pour les communautés de communes au 1^{er} janvier 2026
- ▶ - Mission AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) confiée à l'ATD 88- **décision du conseil communautaire le 2 février 2023**: coût adhésion à l'ATD 88: **3000 €/an** et coût mission AMO prévisionnel: **20 000 €**
- ▶ Coût de la réalisation de l'étude sur 3 ans: **entre 150 000 et 180 000 €**
- ▶ Subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse: étude AMO et études d'opportunité en vue de la prise de compétences: **70 % du montant réel des coûts, soit 200 000 € x 70 %: 140 000 € de subventions** attendues en plusieurs versements
- ▶ Montant des crédits à inscrire au BP 2023 pour cette opération:
Dépenses de fonctionnement: **80 000 €**
Recettes de fonctionnement: **40 000 €**

CULTURE

Enveloppe budgétaire 2023: dépense de fonctionnement: 41 100 €

Financement de plusieurs actions dont notamment:

- 6^{ème} édition du Festival humoristique « Histoire d'En Rire » (automne 2023): 18 400 €
- Malette Numérique Animation Bibliothèques et Médiathèques: 2800 €
- Intervention musicale dans les écoles avec le CEDEM de Contrexéville: 5600 €
- Actions culturelles diverses (CTEAC, chorale dans les églises, opéra bus...): 8500 €
- Concours Fondation du Patrimoine avec collèges: 500 €
- **Inscription d'une recette issue de subventions attendues pour 2023 : 1600 € (1600 € du Conseil Départemental pour la 6^{ème} édition du Festival Histoire d'En Rire.**

SPORT – JEUNESSE: DEPENSES : 45 000 € RECETTES: 15 000 €

- **Politique sportive - événements récurrents à portée nationale, régionale, départementale ou intercommunale, selon le règlement d'intervention adopté par la communauté de communes: 25 000 €**
- **Action sportive en milieu rural (convention avec l'association O'Sports de Contrexéville...): 10 000 €**
- **Événement exceptionnel de portée nationale (ex: Tour de France, Nationaux de Cross, Concours Complet Equitation...): 10 000 €**
- **Recettes: versement redevance société des courses hippiques de Vittel (produits courses hippiques 2023): 15 000 €**

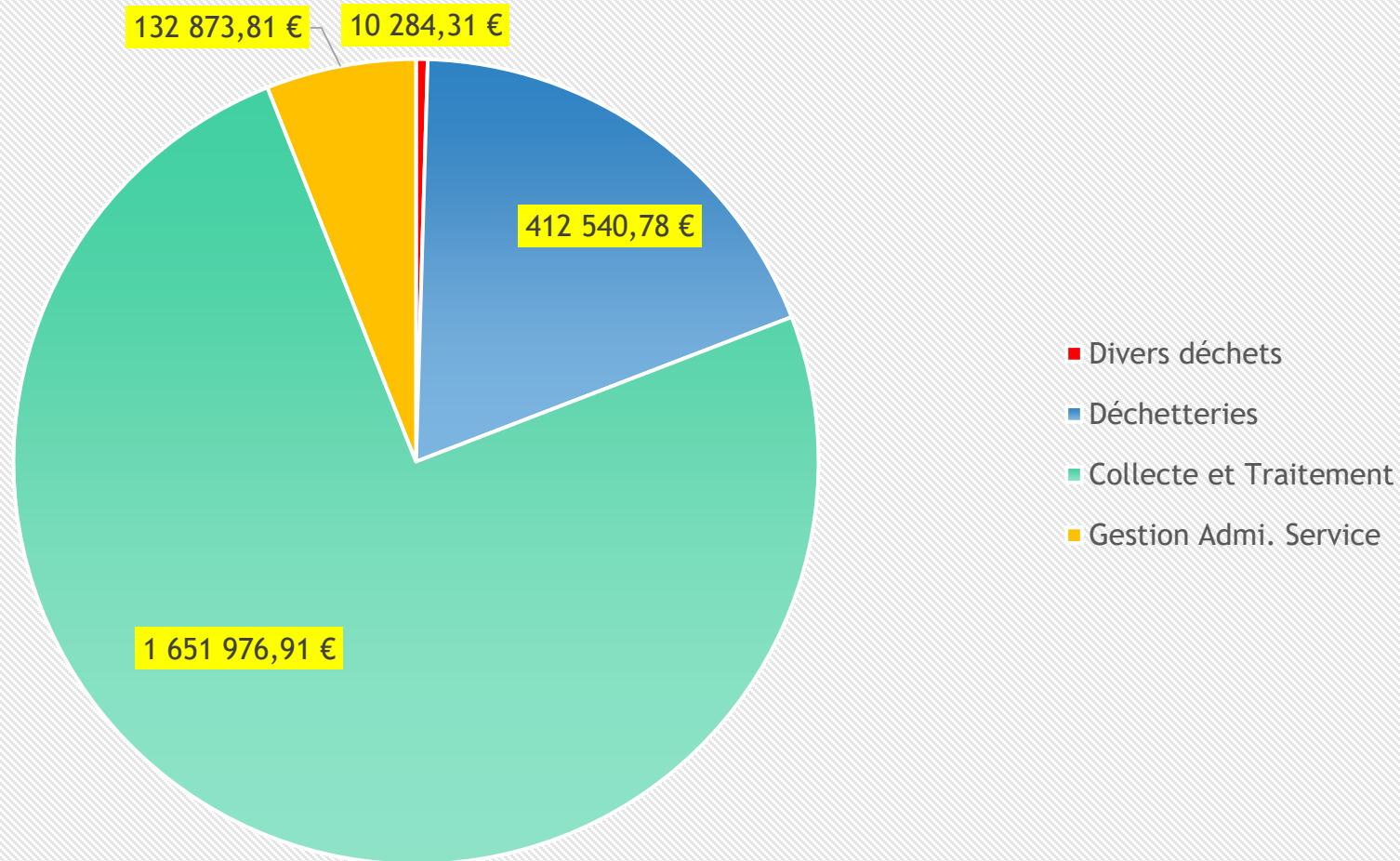
FOCUS SUR LES DECHETS MENAGERS

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE DES SECTIONS
DEPENSES REELLES	2 197 384,91 €	209 466,27 €	2 406 851,18 €
RECETTES* REELLES	2 345 963,69€	Néant	2 345 963,69€
Solde exercice 2022*	+ 148 578,78 €	- 209 466,27 €	- 60 887,49€

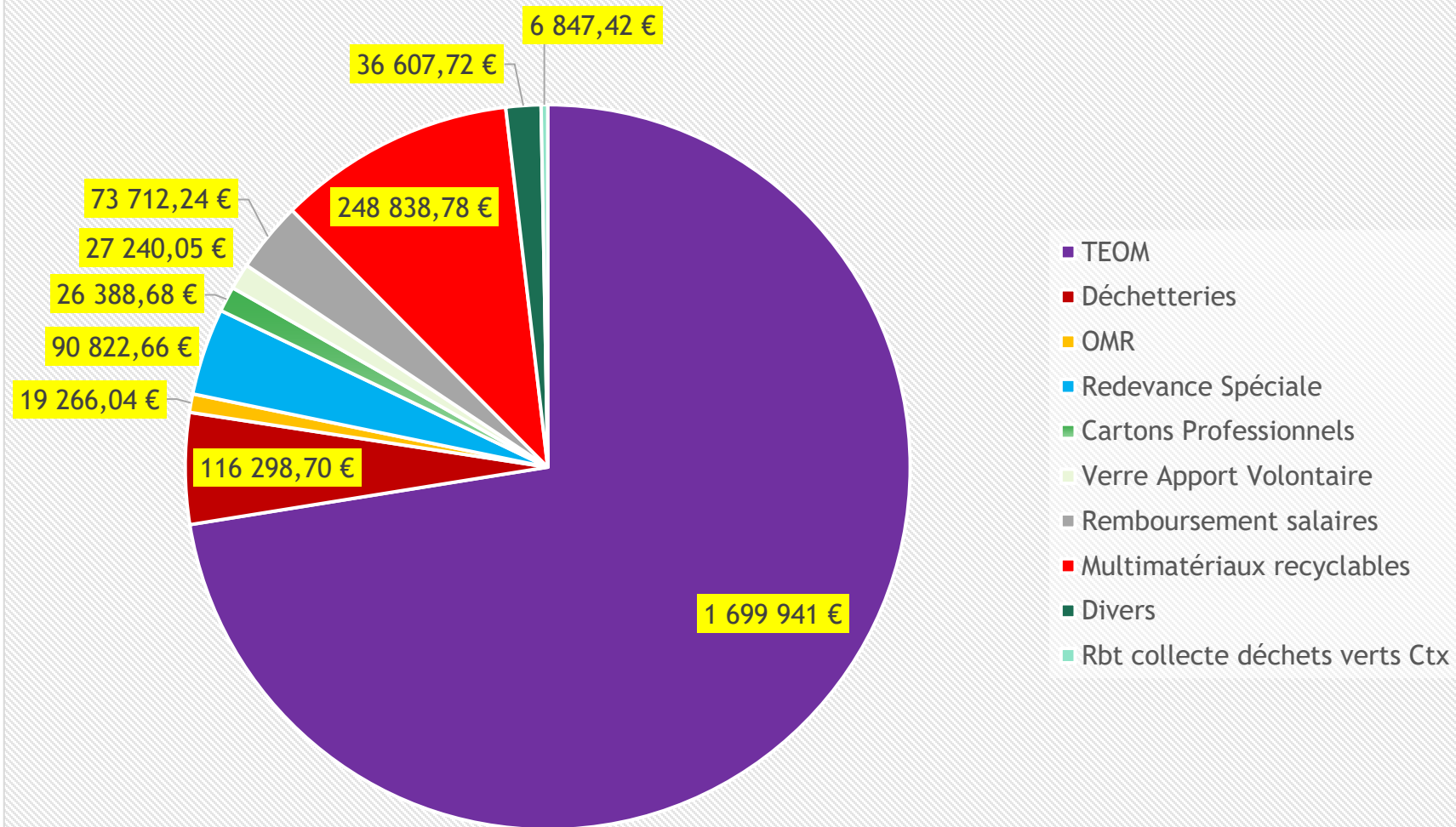
•Une recette d'EVODIA liée aux OMR n'a pas été perçue, comme prévu chaque année, en décembre 2022, **de 110 705 €**, mais en janvier 2023, ce qui minore le résultat 2022 de l'exercice et celui du budget général par conséquent. Il y aura un double versement en 2023.

•Le solde de l'exercice 2022 est donc déficitaire, alors qu'il aurait dû être excédentaire de **49 817,51 €**.

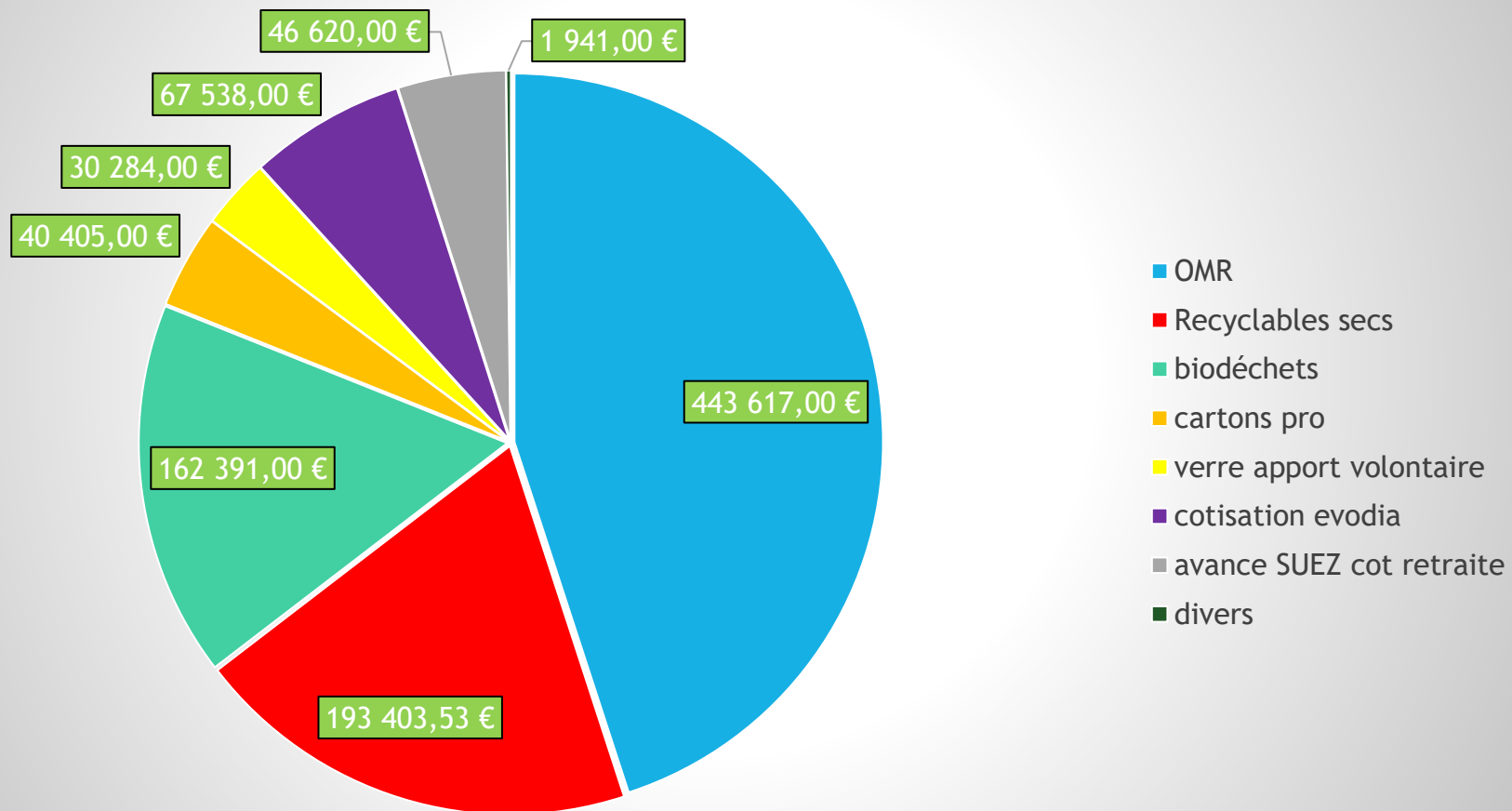
Dépenses Fonctionnement Services Déchets Ménagers CCTE 2022



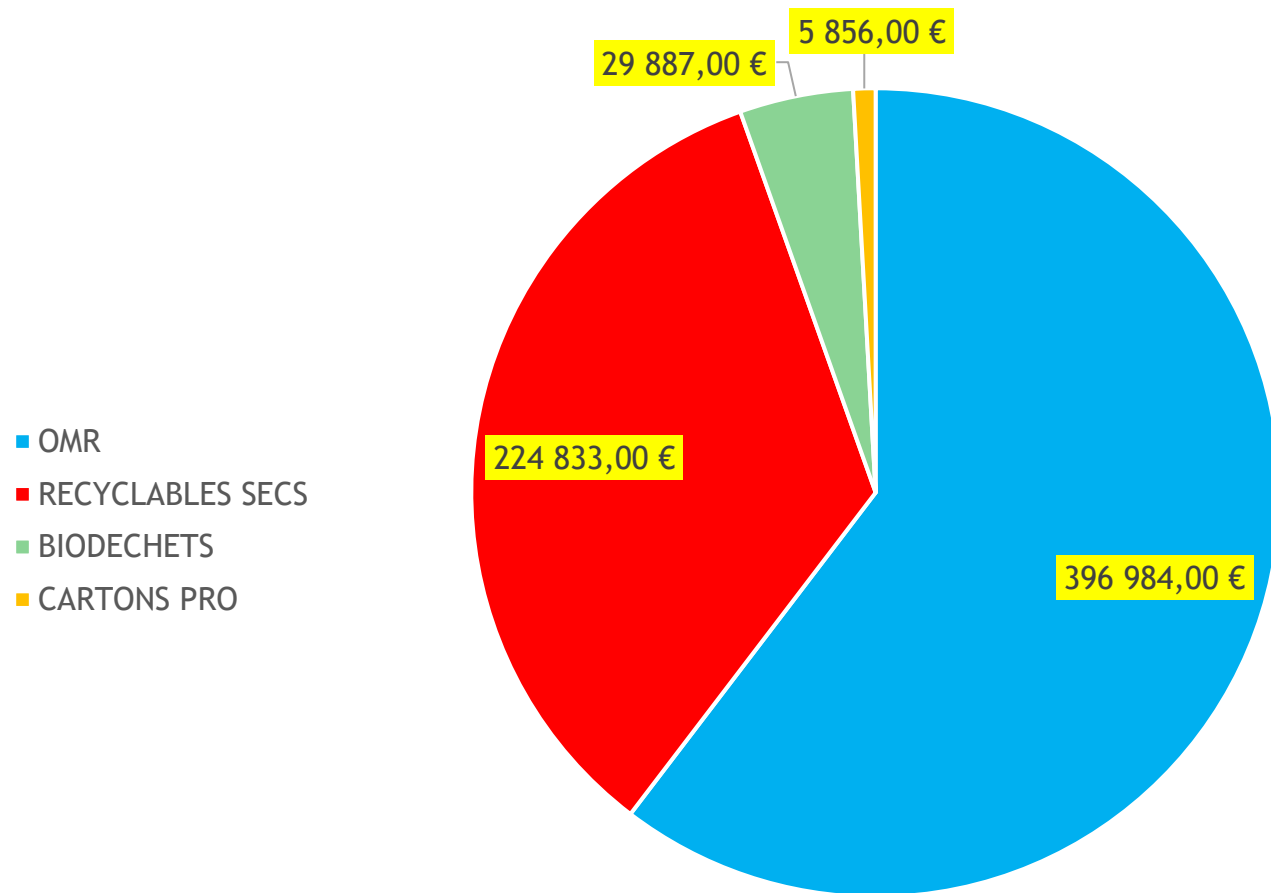
Recettes Fonctionnement Déchets Ménagers CCTE 2022



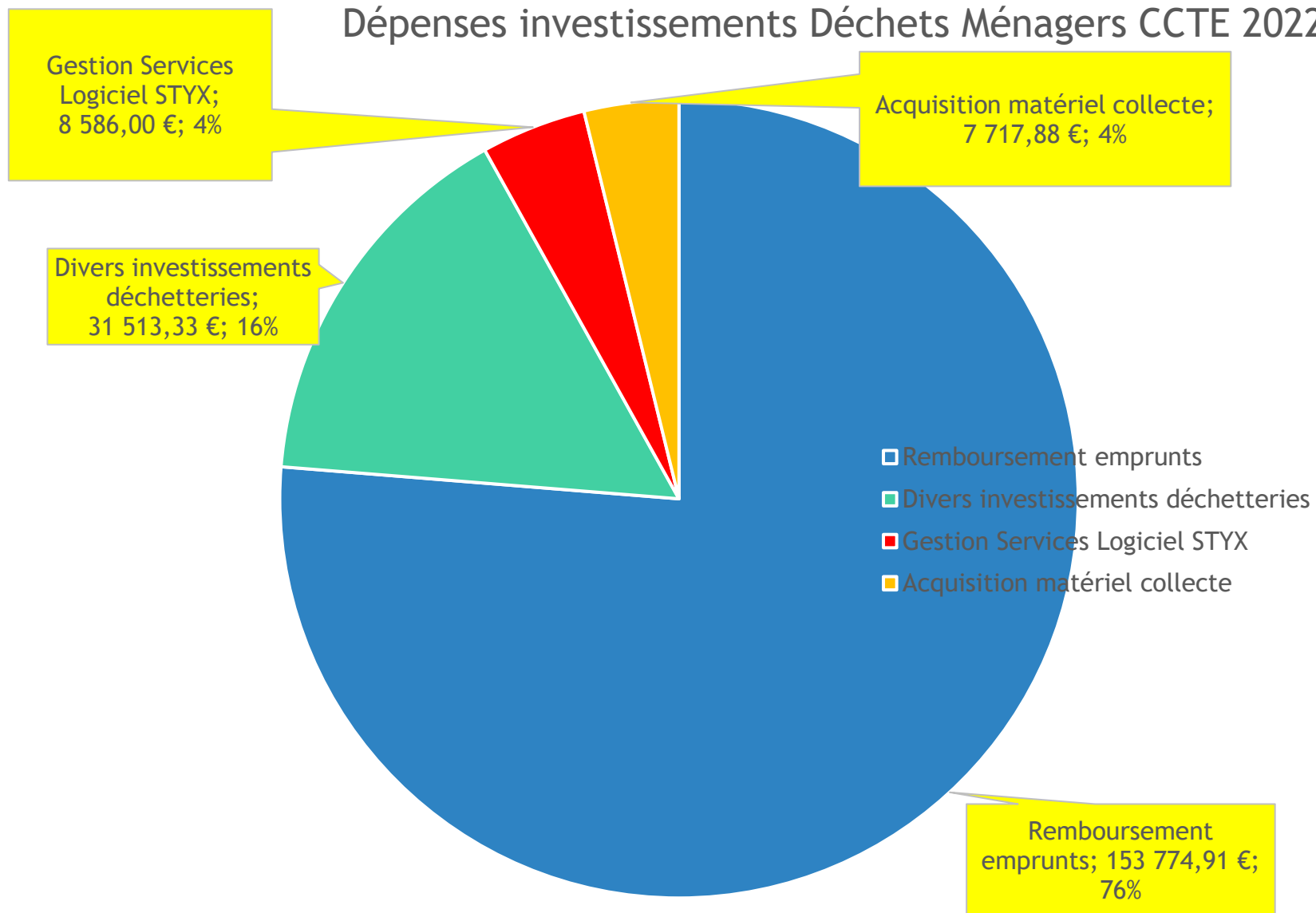
Dépenses collecte déchets ménagers: répartition par type de collecte



Dépenses traitement déchets ménagers: répartition par type de collecte



Dépenses investissements Déchets Ménagers CCTE 2022



DECHETS MENAGERS

Le **compte administratif 2022** retrace les **dépenses de fonctionnement** habituelles du service déchets d'un montant global de **2 197 384,91 €**, **en diminution de 22 410,81 €** par rapport à l'exercice précédent (2 219 795, 72 €), ceci alors que le contexte économique a conduit à un surenchérissement des coûts de collectes notamment avec la **hausse des coûts du carburant** et la nécessité d'avoir dû revaloriser avec notre prestataire les coûts du marché.

Les **dépenses de fonctionnement des déchets ménagers** sont constituées des frais de l'ensemble des **collectes et de traitement des déchets** (1 651 976,91 €), les dépenses liées à la **collecte, au transport et au traitement des déchets** issus des déchetteries (412 540,78 €), les dépenses liées à la **gestion administrative du service** (132 873,41 €) et de frais divers à la **gestion des déchets** (10 284,31 €).

Il retrace également la réalisation de **dépenses d'investissements** à hauteur de **209 466,27€** incluant le **remboursement du capital des emprunts** pour les déchetteries de Remoncourt et Contrexéville et pour l'acquisition des bacs roulants OMR et bacs jaunes pour un montant de **153 773,84 €**, l'**acquisition de bacs de pré-collecte** pour **3841,58 €**, la réalisation de **divers investissements dans les déchetteries intercommunales** de Contrexéville, Remoncourt et Vaudoncourt pour un montant de **48 476,00 €** et l'**achat de deux abris-bacs** pour l'expérimentation de la collecte des biodéchets à Mandres sur Vair pour un montant de **3372 €**.

L'ensemble du service des déchets en section dépenses a représenté en **2022** une enveloppe financière globale de **2 406 851,18 €** (toutes sections confondues).

Les **frais de collecte et de traitement ont été relativement maîtrisés**, passant de 1 644 621,39 € à 1 651 976,91 € en 2022, **soit une hausse annuelle de 7355,52 €**, cela malgré un accroissement significatif des coûts de collecte du marché qui nous lie à la société SUEZ ENVIRONNEMENT en 2022, induite mécaniquement par la hausse considérable des prix du gasoil liée à la crise économique internationale actuelle (**+80 775 € en 2022**). La clé d'explication de cette relative stabilité des coûts de collecte et de traitement provient essentiellement des **bonnes performances constatées dans le tri des déchets ménagers et la diminution du nombre d'OMR** constatées sur le territoire, qui a permis de **diminuer la facture du traitement des OMR de 51 809 € en 2022** (coût de traitement des OMR en 2022: 396 984 €, à comparer avec le coût constaté en 2021:448 793 €), malgré la hausse des coûts de traitement effectués par EVODIA l'an dernier.

Le **coût d'exploitation des trois déchetteries intercommunales** est passé de **404 912,65 €** en 2022 à **412 540, 78 €** en 2022, soit un **léger accroissement des dépenses de 7628,13 €**.

Toutefois la perception trop tardive (janvier 2023 au lieu de début décembre 2022) de la recette que nous percevons chaque année en fonction de nos résultats liés à la diminution du tonnage des OMR – 110 705 € pour 2022- conduit à un **solde de l'exercice déficitaire – toutes sections confondues- de 60 887,49 €**, alors qu'en réalité, sur l'année 2022, l'exercice aurait été **excédentaire de 49 817,51 €**, ceci malgré l'augmentation des coûts de collecte précitée.

DECHETS MENAGERS (suite)

La balance entre les dépenses et les recettes de l'ensemble du poste « Déchets Ménagers » en 2022 (2 406 851,18 € et 2 3 45 363,69 €) traduit donc un solde négatif pour 2022 de **60 887,49 €**.

Les recettes du service « Déchets » proviennent essentiellement de trois postes principaux:

1) la TEOM : **1 699 941 € en 2022** (+ 55 298 €// 2021): cette hausse du produit est uniquement liée à la revalorisation des bases de 3,4% décidée par le gouvernement dans la loi de finances initiale de 2021.

2) la Redevance spéciale : due par les professionnels et par les communes et leurs établissements adhérents au dispositif: **90 822,66 € en 2022** (- 14 151,97 €//2021) : cette légère diminution du produit est induite par le fait que des professionnels ont choisi leur propre système de collecte depuis la refonte du service des déchets ménagers, passé de régie en prestation et certains ont rejoint directement des prestataires privés. Cette diminution est également à mettre en perspective avec le fait que le traitement des OMR de ces professionnels n'est plus maintenant à la charge de la communauté de communes et se traduit comme indiqué précédemment par une baisse des coûts de traitement des OMR.

3) les soutiens au tri versés par les éco-organismes et par EVODIA qui ont représenté en 2022 une somme de **474 770,25 €** (contre 515 294,11 € en 2021). Toutefois ces chiffres sont minorés du fait de la perception tardive des soutiens versés au titre de la diminution du tonnage des OMR d'un montant de 110 705 €, ce qui réellement sur l'exercice 2022 se traduit par des soutiens au tri d'un **montant réel de 585 475,25 €** (hausse de 70 181,14€), compte-tenu des bonnes performances enregistrées par notre territoire tant dans la collecte sélective que dans les déchetteries intercommunales.

Cette première analyse budgétaire intègre les choix arrêtés en 2022 par le conseil communautaire à savoir:

La mise aux normes réglementaires de la déchetterie de Contrexéville en matière défense incendie suite au contrôle de la DREAL – réserve incendie avec installation d'une citerne souple de 120 m³ et poteau d'aspiration avec clôture grillagée et remplissage de la citerne – **14 892 € -**

l'expérimentation en 2022 d'une collecte de biodéchets en PAV sur la commune de Mandres sur Vair: **5472 €** incluant l'acquisition des deux points d'apport volontaires, la fourniture de bioseaux et de sacs KRAFT et les coûts de collecte et de traitement par ABCDE sur les mois de mai à décembre 2022.

La poursuite de la politique de **promotion du compostage à domicile** et du **compostage partagé** dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA

Le remplacement de garde-corps à la déchetterie de Remoncourt – **5325 €-**

La pose de la signalétique dans les trois déchetteries intercommunales: **7362 €**

DECHETS MENAGERS (suite)

- ❑ La fin de la location du bâtiment pour le stockage des bennes à la SCI 3TE – **économie de 9000 € par an** en année pleine – suite à l'acquisition du bâtiment de stockage appartenant à Aurélien RIBEIRO sur la zone d'activité d'Auzainvilliers en face de l'atelier de transformation de fruit.
- ❑ Le changement de prestataire du logiciel d'identification des bacs pucés (STYX) suite à l'arrêt d'activités de l'ancien prestataire –GLOBAL INFOS: **8586 €**
- ❑ La réalisation de travaux d'équipement et l'acquisition de matériel dans les déchetteries intercommunales: acquisitions de bennes neuves tout venant/déchets verts à la déchetterie de Contrexéville – **9540 €** -, l'achat de trois tondeuses neuves pour équiper chacune des déchetteries de matériel performant et d'une débrousailluse pour la déchetterie de Contrexéville – **2366 €**

L'élaboration du budget primitif 2023 du service « Déchets Ménagers » prendra en compte les principales orientations budgétaires suivantes:

- ❑ L'achat de composteurs individuels et partagés en vue d'apporter une solution aux habitants à l'horizon de l'échéance du 1^{er} janvier 2024 en matière de biodéchets:
52 000 € inscrit au BP 2023.
- ❑ La mise aux normes règlementaires du site de l'Installation de Stockage des Déchets inertes (ISDI, sis sur le site de la Chaille à proximité de la déchetterie de Contrexéville, suite à l'inspection de la DREAL le 2 septembre 2022
- ❑ La fermeture des deux box du auvent de la déchetterie de Remoncourt
- ❑ Le changement des poutres en bois sur les trois déchetteries intercommunales
- ❑ Le changement de moteur de la barrière de sortie de la déchetterie de Vaudoncourt

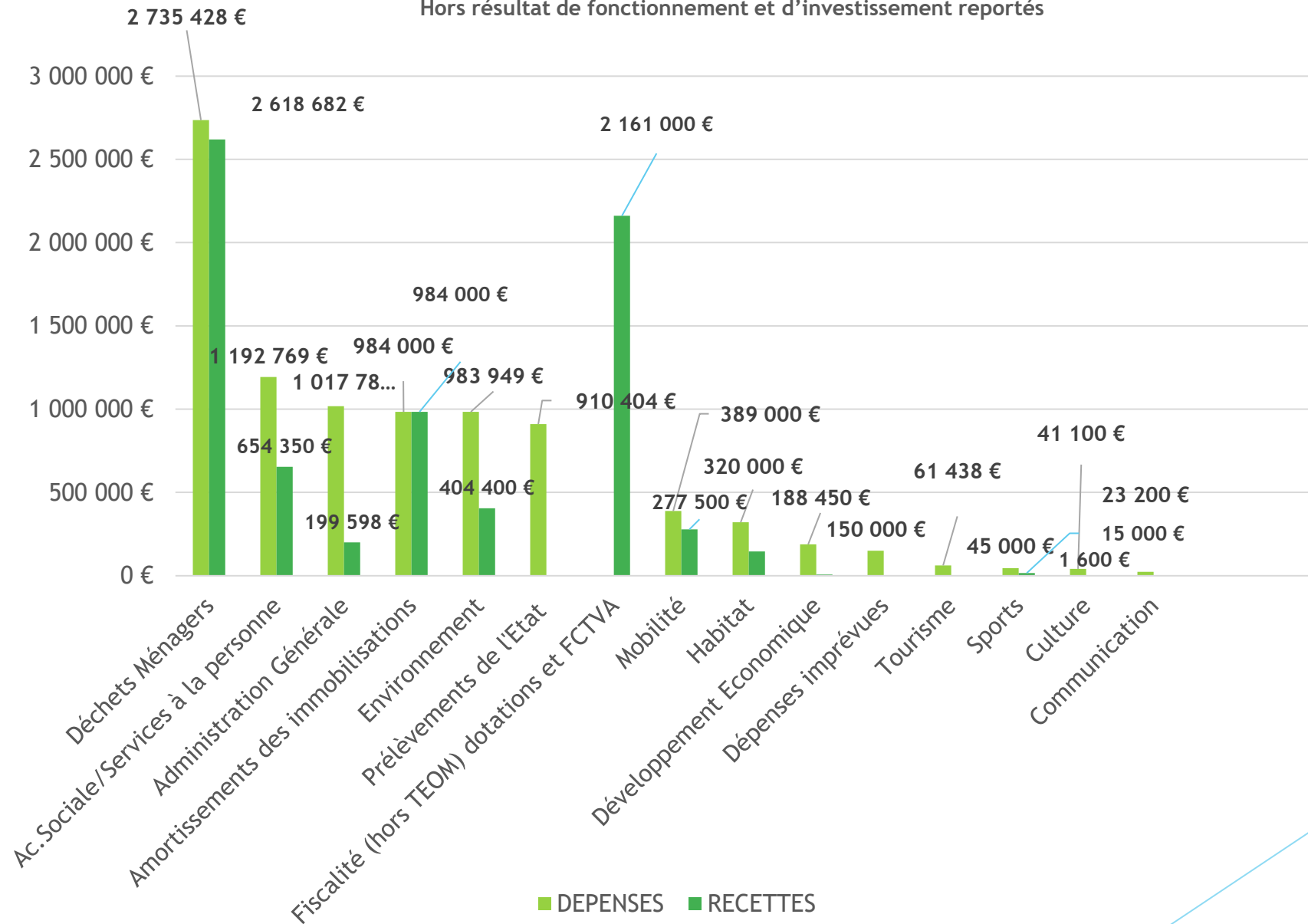
Déchets Ménagers - suite-

- ❑ Le développement de la politique du réemploi et du recyclage en lien avec l'association MINOS de Monthureux sur Saône dans les déchetteries intercommunales (axe du PLPDMA): mise en place de site de réemploi sur Vaudoncourt et Remoncourt.
- ❑ La mise en place des actions prévues en matière de prévention dans le cadre du PLPDMA – en sus du compostage et du compostage partagé – favoriser le développement de poulaillers, acquisition de « doggy bags » pour permettre aux usagers des restaurants de repartir avec les restes de leurs repas, la réalisation d'actions de formations....

Ces orientations budgétaires en matière de déchets ménagers prennent également en compte l'anticipation d'une hausse potentielle des coûts de collecte des déchets ménagers, qui pourraient être engendrés par une nouvelle hausse du coût des carburants -côté dépenses – ainsi que la revalorisation de 7,1 % des bases fiscales prévisionnelles de la TEOM inscrites dans la loi de finances pour 2023 par le gouvernement – côté recettes.

BP 2023 Principaux postes de dépenses et recettes toutes sections confondues

Hors résultat de fonctionnement et d'investissement reportés



V) LE BILAN DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

V. LE BILAN 2022 DU NOUVEAU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CCTE Terrains et Travaux d'aménagement

V.1 La section de fonctionnement : les dépenses

CA 2022 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	551 908,38 €
6015	TERRAIN A AMENAGER	100 000,00 €
6045	ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICE (Terrains à aménager)	22 190,00 €
605	ACHATS DE MATERIELS,EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	423 320,38 €
615231	ENTRETIEN ET REPARATION DE VOIRIE	0 €
615232	ENTRETIEN ET REPARATION DE RESEAUX	6398,00 €
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	551 908,38€
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS 71 355 VARIATION DE STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	1 204 243,44 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 756 151,82 €

Il est rappelé en préambule que le budget annexe « zones d'activités de la CCTE » concerne **uniquement les opérations liées aux acquisitions, cessions et aménagements de terrains**. Ce budget est établi HT.

Les charges à caractère général.

D'un montant de **551 908,38 €**, les charges à caractère général pour l'année 2022 sont constituées des dépenses suivantes:

Les terrains à aménager :100 000,00 €

Il s'agit du remboursement de la quatrième échéance du paiement échelonné de la zone d'activité de l'ex BA 902 de CONTREXEVILLE (100 000 €).

Les achats d'études et de prestations de services: 22 190€

Cette dépense concerne d'une part le paiement des factures de **maitrise d'œuvre du cabinet « Armonie Environnement »** concernant les **travaux d'aménagement et d'extension de la zone d'activité d'Auzainvilliers** qui ont été réalisés en 2022 pour un montant de **14 775 €**, ainsi que le règlement de factures liées à la réalisation d'une **réalisation d'études de sol** rendues obligatoires par la loi avant cession sur les **zones d'activités du Moulin** à BULGNEVILLE et sur la **zone d'activité de la Croisette** à VITTEL par le cabinet d'études FONDASOL pour un montant de **3380 €**.

Par ailleurs, ce poste intègre les **frais de géomètre réglés au cabinet de Mme MERLE**, géomètre-expert à Vittel, pour les **délimitations parcellaires des terrains à céder** sur les différentes zones d'activités de la communauté de communes en 2022 (DAUSSY, SCI DU MOULIN, SCI LA CROISSETTE...) pour la somme de **3225 €** et la publication du marché relatif aux travaux d'aménagement de la ZAC d'AUZAINVILLIERS au Journal Officiel pour la somme de **810 €**.

□ L'achat de matériel, équipements et travaux: 423 320,38 €

Concentre les **dépenses acquittées pour les travaux d'aménagement et d'extension de la ZAC d'Auzainvilliers en 2022** pour une somme de **424 031,24 €** (CALIN : 347 054,60 € - TRAPID BIGONI sous-traitant CALIN:43 450 € et Entreprise Stanislas KERN: 32815,78 €).

□ L'entretien et la réparation de voiries: 6398 €

Changements de lampadaires endommagés sur la zone d'activité du Moulin à BULGNEVILLE et sur la zone d'activités de l'ex BA 902 à Contrexéville, travaux réalisés par l'entreprise Stanislas KERN pour un **montant de 6398 €** :
3093,75 € sur la ZA du Moulin et 3304,25 € sur la ZAC de Contrexéville.

Les opérations d'ordre entre sections

Ces opérations comptables constatées à l'article **71355** concernent la variation de stock des terrains aménagés pour un montant de **1 204 243,44 €**.

V.2 La section de fonctionnement : les recettes

Le tableau ci-dessus présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2021.

	CA 2022 RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	168 098,00 €
7015	VENTE DE TERRAINS AMENAGES	168 098,00€
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000,61 €
752	REVENUS DES IMMEUBLES	25 000,00 €
7588	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,61 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	150 000,00 €
	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DU BUDGET PRINCIPAL	150 000,00 €
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	35 350,03€
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	378 448,64 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS Variation de stocks de terrains aménagés (71355)	1 581 655,82 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 960 104,46 €

Le résultat de fonctionnement reporté (002)

Il s'agit ici de la recette constituée par l'excédent de fonctionnement reporté constaté à la fin de l'exercice comptable 2021 du budget annexe des zones d'activités pour un montant de **35 350,03 €**.

Le produit des services, du domaine et ventes diverses (70)

Il s'agit ici du **produit des cessions de différentes parcelles sur CLAUDAGRI les zones d'activités** de la communauté de communes pour un **montant global de 168 098€** - parcelles sur la ZAC d' AUZAINVILLIERS: 90 000 €- parcelles **ABCDE METHAVAIR** sur la zone d'activités du Moulin de Vanel à Mandres sur Vair: 34 898 €- parcelles **SCI LA CROISSETTE-AVINIM** sur la zone d'activités de la Croisette à VITTEL : 24 847,50 €- et de la parcelle **SARL DAUSSY Nicolas** sur la zone d'activités de la Croisette à VITTEL: 18 352,50 €.

Les autres produits de gestion courante (75): 25 000,61 €

Il s'agit ici principalement d'une indemnité financière perçue par la CCTE émanant de la société **URBASOLAR** pour la réservation des emprises foncières sur les zones d'activités de la Croisette à VITTEL -5000 €- et sur la zone d'activité d'AUZAINVILLIERS -20 000 €, soit une somme globale de **25 000 € perçue en 2022**. L'autre produit perçu correspond au reversement par la DGFIP d'une somme de **0,61 € centimes**.

Les produits exceptionnels (77)

Il s'agit du versement d'une **subvention du budget principal de la CCTE** d'un montant de **150 000 € pour alimenter le budget des zones d'activités de la CCTE**.

Les variations de stocks de terrains aménagés (042- opération d'ordre -71 355) sont des enregistrements d'écriture comptables pour un montant de **1 581 655,82 €** relatifs au stock de terrains de la communauté de communes sur les différentes zones.

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022:

A la fin de l'exercice 2022, il existe donc un **solde positif de la section de fonctionnement de 203 952,64 €**
RECETTES- DEPENSES : 1 960 104,46 € - 1 756 181, 82= 203 952,64 €. **Ce solde sera reporté au budget primitif 2023 en recettes de fonctionnement.**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

V.3 La section d'investissement : les dépenses du budget annexes zones d'activités de la CCTE

Le tableau ci-après présente les dépenses d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2022 du budget des zones d'activités de la CCTE.

	CA 2022 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	1 054 243,44 €
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 054 243,44 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections - <i>charges transférées - 3555 terrains aménagés</i>	1 581 655,82 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	2 635 899,26 €

Les dépenses d'investissement ont été réalisées en 2022 pour une somme globale de 2 635 899,26 € : elles correspondent d'une part à **des dépenses d'ordre relatives aux stocks de terrains aménagés pour l'ensemble des terrains situés sur les différentes zones d'activités communautaires** pour une somme de **1 581 655,82 €**.

Il convient d'y ajouter le déficit reporté de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2021 d'un montant de 1 054 243,44 €.

V.3 La section d'investissement : les recettes du budget annexe zones d'activités de la CCTE

	CA 2022 RECETTES D'INVESTISSEMENT	
13	Subventions d'investissements	
	1341 Dotation d'équipement des territoires ruraux	71 613,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections - charges transférées - 3555 terrains aménagés	1 204 243,44€
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	1 275 856,44 €

Les Opérations d'ordre : 1 204 243,44 €

en 2022, cette recette d'investissement correspond à une écriture comptable liée aux terrains aménagés pour un montant de 1 204 243,44 € - la même écriture est constatée en section de fonctionnement dépenses au 042.

Les subventions d'investissement: 71 613,00 €

Il s'agit d'une avance de 30 % de la subvention DETR obtenue pour l'opération d'aménagement et d'extension de la zone d'activités d'Auzainvilliers.

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022:

A la fin de l'exercice 2022, il existe donc un **solde négatif** de la section d'investissement de **1 360 042,82 €**

RECETTES- DEPENSES : 1 275 856,44 €- 2 635 899,26 € = - 1 360 042,82 €

L'ensemble de la section d'investissement présente donc un solde négatif de **1 360 042, 82€**.
*qui devra être couvert en 2023 par la réalisation d'un **emprunt pour la réalisation des investissements projetés** et du montant d'un **emprunt d'équilibre** dans l'attente des produits financiers résultant de la réalisation des cessions de terrains potentielles sur les zones d'activités communautaires.*

Il convient de mettre en parallèle ce déficit constaté avec les promesses de vente déjà signées avec la société SOLOCAP en 2019 pour la parcelle sise sur la zone d'activité de la Croisette sur laquelle a été construite le bâtiment-relais communautaire et celle signée avec la société SETL MAIRE pour la parcelle sise sur la zone d'activité d'AUZAINVILLIERS toutes deux pour un montant global cumulé de recettes à intervenir à l'issue des périodes de crédit-bail pour un montant de **497 000 € HT**.

VI) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2023 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

VI. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE 2022 DES ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

PRINCIPALES DEPENSES BP 2023 (hors opération d'ordre variation de stocks de terrain aménagés): 2 065 042,82 €

□ TERRAINS AMENAGES (6015): acquisition de terrain: 100 000 €

1. ZAC de l'Ex BA 902 à Contrexéville: poursuite du paiement échelonné (5^{ème} échéance) lié au paiement du reliquat du prix d'acquisition de la zone d'activités de Contrexéville (776 868 € HT échelonné entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2026, à raison de 100 000 €/an pendant 7 ans et paiement du solde de 76 868 € le 1^{er} janvier 2026) – **100 000 € en 2023. Reste à rembourser au 31 décembre 2022: 376 868 € HT.**

□ ACHAT DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX REALISES (605) : 515 000 € de crédits programmés

1. Travaux d'extension et d'aménagement de la zone d'activité d'AUZAINVILLIERS: 200 000 €
2. Travaux sur la zone d'activité du Moulin à BULGNEVILLE: 25 000 €
3. Travaux sur la zone d'activité de CONTREXEVILLE: 250 000 €
4. Travaux sur la zone d'activité de HOUECOURT: 25 000 €
5. Travaux sur la zone d'activité de la Croisette à VITTEL: 15 000 €

Les deux principaux postes de travaux d'aménagement consistent en la **clôture à intervenir des paiements des travaux d'aménagement de la ZAC d'Auzainvilliers à hauteur de 200 000 €**. Rappelons que cet aménagement est financé à hauteur de 40 % par l'Etat et qu'à ce titre un reliquat de subvention DETR de 158 000 € est attendu en 2022 au solde des travaux – un acompte de 73 000 € ayant été perçu en 2022 au démarrage de l'opération.

L'autre projet majeur en 2023 concerne le projet d'extension des aménagements sur la zone d'activité de Contrexéville d'un montant prévisionnel de **250 000 €** pour lesquelles une **demande de subvention DETR 2023** a été à nouveau sollicité à hauteur de **90 000 €**.

□ACHATS ETUDES ET PRESTATIONS (6045): 80 000 €

- ❖ **Frais de maitrise d'œuvre. Géomètre, sondages...: : 15 000 €** pour la maitrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de la ZAC d'Auzainvilliers, **20 000 €** pour des études d'aménagement de la ZAC du Moulin à Bulgnéville, **25 000 €** pour le projet d'extension de la desserte de la ZAC de Contrexéville, **20 000 €** pour des études d'aménagement de la zone de la Croisette à Vittel.

□LES TRAVAUX D' ENTRETIEN ET DE REPARATION DE VOIRIE (615 231): 2500 €

Il s'agit de travaux d'entretien de voirie programmés sur la zone du Moulin à BULGNEVILLE

□LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DE RESEAUX: 4500 €

Cette dépense prévisionnelle concerne la réalisation de travaux d'entretien et de réparation de réseaux sur la ZAC du MOULIN à BULGNEVILLE et sur la ZAC de l'Ex BA 902 à Contrexéville.

□LES CHARGES FINANCIERES – INTERETS DE L'EMPRUNT A REALISER: 3000 €

□LE DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001): 1 360 042, 82 €

PRINCIPALES RECETTES BP 2023 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES:

❖ VENTE DE TERRAINS AMENAGES (7015): 443 000 €

- 1) Cession de parcelles sur la ZAC de CONTREXEVILLE à l'entreprise PAQUET et à la SCI BAPTISTE (CBL AUTOS): 302 000 € - cessions actées fin décembre 2022 au profit de l'entreprise PAQUET et de la SCI DE LA BARRE (PAQUET) et rentrées financières effectuées en janvier 2023- pour **218 000 €** - cession effectuée en mars 2023 pour la SCI BAPTISTE et rentrée financière à réaliser de **84 000 €**.
- 2) Cessions de parcelles sur la ZAC du Moulin à BULNEVILLE: 96 000 € - SCI du Moulin (Extension entreprise EBENE): **27 000 €** et SARL BBYNESS BULGNEVILLE (ENZO HOTELS): **69 000 €**
- 3) Cession de parcelles sur la ZAC de la Croisette à VITTEL: 45 000 € (parcelles pour projet ENEDIS et reliquat à percevoir de SCI DON CHOA sur régularisation de parcelles)

❖ PRODUIT DES SUBVENTIONS ATTENDUES: 248 000 € (solde de la subvention DETR obtenue pour l'aménagement de la ZA d'AUZAINVILLIERS pour un montant de **158 000 €** et demande de subvention DETR pour les travaux d'aménagement de la ZAC de Contrexéville hauteur de **90 000 €**.)

❖ REALISATION D'EMPRUNTS (1341) A HAUTEUR DE 1 200 090,18 €:

1. Emprunt de **500 000 € sur 10 ans** pour le cofinancement des travaux d'extension des ZAC
2. **Emprunt d'équilibre de 700 000 € sur 15 ans** dans l'attente de la vente des terrains des zones d'activités et des recettes à venir.

❖ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002): excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022: **203 952,64 €**

VII) LE BILAN 2022 du BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

VII. LE BILAN 2022 DU BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

VII.1 La section de fonctionnement: les dépenses du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

Le tableau ci-après présente les dépenses de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2022 du budget des bâtiments des zones d'activités de la CCTE.

	CA 2022 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	99 214,44 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 559,28 €
66	CHARGES FINANCIERES	18 857,80 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 142,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	152 773,52 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	158 786,07 €
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	311 559,59 €

Charges à caractère général

D'un montant de **99 214,44 €**, les charges à caractère général rassemblent **l'ensemble des frais liés à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments et des terrains** y attenant sur les zones d'activités communautaires dont notamment: frais d'électricité pour **l'éclairage public** des différentes zones de la CCTE (12 589,17 €) et frais d'électricité et de chauffage au gaz de l'atelier de transformation de fruit et de la miellerie (1416,24 €), **entretien des espaces verts** par la société ID VERDE (9477,77 €), le déneigement des zones d'activités (2128 €), les frais de **maintenance de la mini STEP d'Auzainvilliers** (1920 €), les frais d'**assurance** (3674,04 €), les frais de télécommunications pour l'alarme de la mini STEP d'Auzainvilliers (272,58 €). A ces frais, s'ajoutent le **paiement des taxes foncières** sur l'ensemble des zones pour un montant de **21 746 €**. **Des travaux d'entretien et de réparation ont été également engagés au sein du bâtiment de la CCTE occupé par la société NESTLE sur la ZAC d' Auzainvilliers pour un montant de 10 042 € (remplacement des luminaires dans le bâtiment pour 9540 € - Ets KERN- et nettoyage des noues sur la toiture par la société TOITURES LORRAINE pour 502 €).** **L'Atelier de Transformation de Fruits et la Miellerie concentre 11 112,07 € de crédits liés à son fonctionnement** (fourniture de matériel d'équipement et de consommables par la société SIMACO, frais de maintenance des équipements, recours à des prestataires extérieurs pour son fonctionnement) **et également 21 500 €** relatif à la **réalisation de l'étude d'optimisation de l'atelier de transformation de fruit et du projet d'une conserverie locale, étude réalisée par l' association « Partage Ton Frigo ».**

Charges de personnel et frais assimilés

Cette somme de **14 559,28 €** concerne le montant des salaires réglés pour le **recours de salariés intérimaires** auprès de la société ADECCO de VITTEL pour assurer le **fonctionnement** pendant la période saisonnière de **l'Atelier de Transformation de Fruits** sis sur la zone d'activité d'Auzainvilliers.

Charges financières

En 2022, ce montant a concerné le **remboursement des intérêts des emprunts** contractés en 2018 sur dix ans pour la réalisation **du bâtiment-relais SOLOCAP** sur la zone d'activités de la Croisette à VITTEL (**11 256,01 €**), ainsi que pour celui engagé pour le financement du **bâtiment-relais et la plateforme logistique SETL MAIRE-2L LOGISTICS** sur la zone d'activités d'AUZAINVILLIERS (**7 601,85 €**), **soit une somme globale de 18 857,80 €.**

Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des actifs circulants:

Il s'agit d'une écriture demandée par la Trésorerie concernant **des restes à recouvrer (provisions sur risques pour impayés)** d'un montant de **20 142 €** **Ces écritures sont constatées en dépenses et en recettes de fonctionnement.**

Opérations d'ordre entre sections

Cette écriture concerne **l'amortissement des biens** (dotations aux amortissements) notamment du **bâtiment miellerie et de l'ensemble des équipements** qui y ont été installés pour un montant de **158 786, 07 €.**

VII.1 La section de fonctionnement: les recettes du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

	CA 2022 RECETTES DE FONCTIONNEMENT BATIMENT DES ZONES D'ACTIVITE	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	43 498,33 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	18 060,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	451 546,72 €
	752 Revenus des Immeubles	451 311,68 €
	7588 Autres produits divers de gestion courante	235,04 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	544,60 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	6 454,01€
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	520 103,66 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 733,31 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	615 837,17€

Les produits des services, du domaine et ventes diverses

D'un montant de **43 498,33 €**, ils correspondent d'une part au **produit perçu auprès des usagers de l'atelier de transformation de fruits et de la miellerie** (pressage de fruit, acquisition de petit matériel) pour un montant de **25 307,33 €** et d'autre part le **remboursement des taxes foncières** d'un montant global de **18 191 €** effectuées par les sociétés ALTEVIA, SETL MAIRE sur la zone d'activités d'Auzainvilliers, la SCI de la Grande Bataille sur la ZA d'Houécourt (terrains SETL MAIRE) et la société SOLOCAP sur la zone d'activité de la Croisette (exercices 2021 et 2022).

Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne principalement le versement des revenus des immeubles (loyers) sur les différents bâtiments et terrains dont la CCTE est propriétaire pour un montant de **451 311,68 €** (Nestlé, Altévia, ID Verde, Aximum et SETL MAIRE pour le bâtiment-relais sur la ZA AUZAINVILLIERS, le Terrain Relais SETL MAIRE sur la ZA d'HOUECOURT et la société SOLOCAP pour le bâtiment-relais SOLOCAP sur la zone d'activités de la Croisette à VITTEL. Les autres recettes enregistrées au titre de ce chapitre concernent le remboursement de trop-perçu par EDF sur les différentes zones d'activités pour un montant de **235,04 €**.

Les dotations, subventions et participations

Cette recette d'un montant de **18 060 €** provient du versement d'une **subvention attribuée par l'ADEME** pour le **cofinancement de l'étude d'optimisation de l'atelier de transformation de fruit et le projet de création d'une conserverie** réalisée par l'association PARTAGE TON FRIGO, étude financées à 80 % par l'ADEME.

Les produits exceptionnels

D'un montant de **544, 60 €**, cette recette provient du **remboursement par PRIMAGAZ** d'un **trop perçu** l'année précédente sur les dépenses de chauffage du bâtiment Atelier de Transformation de Fruits sur la zone d'activité d'Auzainvilliers.

L'excédent de fonctionnement reporté

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 d'un montant de **6454,01 €**. Ce produit est issu du **résultat positif cumulé toutes sections confondues – à la clôture de l'exercice 2021** – du budget annexe des bâtiments des zones d'activités (64 454,01 €) diminué des restes à réaliser en 2021 d'un montant de 58 000 €, ce qui a pour conséquence de reporter un excédent à la section de fonctionnement de 6454,01 €.

Les opérations d'ordre entre sections

D'un montant de 95 733,31, il s'agit d'une écriture comptable que l'on retrouve en recettes de fonctionnement au 042 et en dépenses d'investissement au 040, correspondant à l'amortissement des subventions.

Bilan de la section de fonctionnement du budget BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES:

À la fin de l'exercice 2022, il existe donc un solde positif de la section de fonctionnement de 304 277,58 €:

RECETTES- DEPENSES : 615 837,17€ - 311 559,59 € = 304 277,58 €.

VII.3 La section d'investissement: les dépenses du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

BATIMENTS	CA 2022 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	56 825,35€
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00 €
13	Subventions d'investissements	0,00 €
16	Emprunts et Dettes assimilés	308 276,39 €
1641	<i>Emprunt établissement bancaire</i>	308 276,39 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	365 101,74€
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections - Stock des subventions d'investissements	95 733,31€
001	<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	287 501,42€
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	758 336,47 €

Le tableau ci-dessus présente les dépenses d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2022 du budget des bâtiments des zones d'activités de la CCTE.

Les immobilisations corporelles

D'un montant de **56 825,35 €** en 2022, ces dépenses correspondent à **l'acquisition du bâtiment ex –RIBEIRO sur la zone d'activités d'Auzainvilliers (55 000 €)** et aux paiements des **frais notariés liés à l'étude de Maître MARTINS à Houécourt (1654,53 €)**, bâtiment qui devient un local technique de stockage pour le matériel notamment des déchets ménagers, ce qui a permis de mettre fin à la location du bâtiment appartenant à la SCI 3 TE. Elles incluent également l'acquisition d'un four micro-onde et d'un réfrigérateur pour équiper l'atelier de transformation de fruit et miellerie pour un montant de 170,82 €.

Emprunts et Dettes Assimilées

En 2022, cette somme de **308 276, 39 €** correspond au remboursement du **capital des emprunts** souscrit d'une part pour la réalisation du **bâtiment relais SOLOCAP** sur la zone d'activité de la Croisette à Vittel – emprunt souscrit sur 10 ans en 2018 – pour un montant de **180 000 €** et d'autre part pour le **bâtiment relais et la plateforme logistique SETL MAIRE-2L LOGISTICS** sur la zone d'activité d'Auzainvilliers – emprunt souscrit sur 10 ans en 2019 - pour un montant de **128 276, 39 €**.

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001): cette somme de **287 501,42 €** correspond au déficit de la section d'investissement reporté.

Opérations d'ordre – transfert entre sections:

Cette écriture, tant en section dépenses d'investissement qu'en section recettes de fonctionnement, pour un montant de **95 733,31 €**, vient constater le stock des subventions d'investissements attribuées au titre de ce budget annexe au cours de ces dernières années (subventions d'Etat, de la Région, du Département, des fonds européens et de la DETR).

VII.4 La section d'investissement: les recettes du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

	CA 2022 RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE BATIMENT DES ZONES D'ACTIVITE	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	34 602,48 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVE	345 501,42€
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	345 501,42€
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	380 103,90€
040	Opérations d'ordre entre sections	158 786,07€
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	538 889,97€

Les dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre concerne l'**excédent de fonctionnement capitalisé** pour global de **345 501,42 €** à la clôture de l'exercice 2021.

Les subventions d'investissements

il s'agit d'une **subvention** d'un montant de **34 602,48 €** perçue dans le cadre des **fonds européens LEADER via le PETR** de la Plaine des Vosges pour l'**acquisition de matériel d'équipement** pour le bâtiment **Atelier de Transformation de Fruits** et Miellerie.

Les amortissements des immobilisations

Ils consistent en l'amortissements des biens et des matériels et équipements achetés dans l'atelier de transformation de fruit et de la miellerie pour un montant de **158 800 €**.

Bilan de la section d'investissement du budget BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES:

à la fin de l'exercice 2022, il existe donc un **solde négatif** de la section d'investissement de : **219 446,50 €**.
RECETTES- DEPENSES : 538 889,97 € - 758 336,47 € = - 219 446,50 €

BILAN FINAL DU BUDGET DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

La section de fonctionnement présente un résultat positif de 304 277,58 € et la section d'investissement un solde négatif de 219 446,50 €. Après inscription des **restes à réaliser** pour **20 000 € en dépenses d'investissement**, et après apurement du déficit d'investissement précité, il restera donc **à reporter au budget primitif 2023** un excédent de fonctionnement de **64 831,08 €**.

V.6 La dette

Banque	Nature de l'emprunt	Montant initial	Période	Durée	Taux	Périodicité	Capital restant dû au 01/01/2022	Annuités de l'exercice	
								Capital	Intérêts
Crédit Agricole	Bâtiment Relais SOLOCAP	1 800 000 €	Du 1/03/2018 au 28/02/2028	10 ans	1,05 % TF	Trimestre	945 000,00 €	180 000,00 €	9339,76 €
Crédit Agricole	Bâtiment relais SETL MAIRE 2L LOGISTICS Auzainvilliers	1 300 000 €	Du 1/01/2019 Au 31/12/2028	10 ans	0,87 % TF	Trimestre	793 515,88 €	129 396,04 €	6482,20 €
	TOTAL	3 100 000,00 €					1 738 515,88 €	309 396,04€	15 821,96 €

L'année 2022 a été marquée d'une part par la **poursuite du remboursement de l'emprunt** contracté en 2018 auprès du Crédit Agricole pour les travaux de construction du **bâtiment relais SOLOCAP** sur la zone d'activité de la Croisette à VITTEL - quatrième annuité de 180 000 €, ainsi que par le versement de la quatrième annuité de l'emprunt (128 276,39 €) souscrit également sur une durée de dix ans en 2019 auprès du Crédit Agricole pour les travaux de construction de la plateforme logistique et du bâtiment relais SETL MAIRE- SCI DE LA GRANDE BATAILLE sur la zone d'activités d'AUZAINVILLIERS. Les emprunts relatifs à ces deux bâtiments-relais sont couverts par les loyers versés à terme par ces deux entreprises.

VIII) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2023 BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

VIII. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE 2023 DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

▶ PRINCIPALES DEPENSES FONCTIONNEMENT BP 2023 (hors opération d'ordre)

- ▶ Dépenses de Fonctionnement (hors opérations d'ordre): 182 590 €
- Intérêts des emprunts des bâtiments SETL MAIRE (ZA Auzainvilliers) et SOLOCAP (ZA VITTEL): 17 000 €
- Entretien et réparation des bâtiments situés sur la ZA AUZAINVILLIERS (Nestlé, Alvéria, Id Verde): 17 000 €
- Frais de fonctionnement de l'Atelier de Transformation de Fruits et de la Miellerie: 59 650 € dont 10 000 € pour la réalisation d'une étude sur l'huile de noix, 20 000 € pour le paiement du personnel intérimaire employé pour la période saisonnière, 14 000 € en vue de l'attribution d'une subvention au prestataire qui sera choisi à l'issue de la procédure de DSP pour gérer l'atelier de transformation de fruit et de la conserverie (subvention d'amorçage), 6000 € pour le matériel d'équipement nécessaire au fonctionnement de l'atelier et 9650 € pour les frais de fonctionnement habituels de l'atelier (eau, électricité, assurances etc...).
- Frais d'entretien des espaces verts, des terrains, de l'éclairage public, réfection de voirie, entretien des réseaux, paiement des assurances et des taxes foncières relatives aux différentes zones d'activité auquel s'ajoute cette année une prestation potentielle de balayage de voirie des zones d'activités: 91 640 €

▶ PRINCIPALES RECETTES FONCTIONNEMENT BP 2023 (hors opérations d'ordre)

- ▶ Recettes de Fonctionnement: 484 400 € hors excédent de fonctionnement reporté
- Report excédent de fonctionnement : 64 831,08 €
- Produit des loyers des différents bâtiments situés sur les zones d'activités: 449 800 €
- * NESTLE, ALTEVIA, ID VERDE, AXIMUM situés sur la ZA AUZAINVILLIERS: 106 800 €
- * BATIMENT RELAIS SETL MAIRE – ZA AUZAINVILLIERS: 132 000 €
- * BATIMENT RELAIS SOLOCAP –ZA CROISETTE A VITTEL: 173 000 €
- * TERRAIN RELAIS SETL MAIRE HOUDECOURT: 38 000 €
- Recette des produits issus de la transformation des fruits à l'Atelier de Transformation de Fruits et à la Miellerie: 20 000 €
- Remboursement taxes foncières: 9100 € (Altevia, 2L Logistics, Solocap...)
- Subvention pour la réalisation de l'étude sur l'huile de noix: 5 000 €
- Annulation de mandats (atelier de fruits): 500 €

▶ **PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES INVESTISSEMENT**

BP 2023 (hors opération d'ordre) BUDGET BATIMENT ZA

- ▶ **Dépenses d'investissement**: 425 000 € de nouveaux crédits au BP 2023 et 20 000 € de crédits reportés 2022
- ▶ **Bâtiment Relais NESTLE**: 50 000 € réalisation de travaux d'isolation du bâtiment
- ❑ **Bâtiment Relais SOLOCAP**: remboursement du capital de l'emprunt: 180 000 €
- ❑ **Bâtiment Relais SETL MAIRE**: remboursement du capital de l'emprunt: 130 000 €
- ❑ **Atelier de Transformation Fruits Miellerie**: acquisition de nouveaux équipements (pour un montant de 55 000 €, de mobilier pour 10 000 €, soit 65 000 € pour l'équipement de la conserverie et des crédits reportés de 20 000 € également pour cet équipement.

- ▶ **Recettes d'investissements**: 45 000 € au BP 2023 de nouvelles recettes inscrites (*hors excédent de fonctionnement capitalisé*)

- ❑ Subventions investissements ETAT sollicitées dans le cadre du FEADER: 35 000 € (équipement de la conserverie)
- ❑ Subventions investissements REGION GRAND EST: 10 000 € (appel à projet conserverie)

CONCLUSION

RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 COTE

Dans un **contexte de crise internationale majeure** avec la **guerre en Ukraine**, aux « portes de l'Europe » et sa traduction immédiate sur le plan économique avec une **inflation galopante (+6,2%)** et un **renchérissement des coûts des matières premières**, la CC Terre d'Eau, à l'image de la plupart des collectivités, a **ressenti fortement en 2022 les impacts liés à la flambée des prix de l'énergie**- électricité, gasoil... qui se sont répercutés sur les coûts des services assurés par la collectivité (collecte des déchets ménagers, transport à la demande, portage de repas..).

Néanmoins, **même si ses marges de manœuvre financières se sont réduites pour cet exercice 2022**, elle entend **ne pas recourir en cette année 2023, à une hausse de la fiscalité directe**, dans la mesure où le gouvernement a déjà inscrit dans la loi de finances 2023 une revalorisation des bases de 7,2%. Elle devra toutefois réfléchir, au vu des coûts induits par l'exercice de la compétence GEMAPI, et pour ne pas obérer ses capacités de financements pour d'autres projets, **envisager la mise en place de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2024**, taxe déjà mise en place dans la plupart des EPCI et notamment dans les EPCI voisins.

Nombre de **projets** se sont **concrétisés en 2022** sur le plan économique avec les **travaux d'aménagement de la zone d'activité d'Auzainvilliers**, la cession de nombreuses emprises foncières pour la **matérialisation de plusieurs projets de développement économiques** (projet CLAUDAGRI à Auzainvilliers, projet AVINIM-CEGELEC et DAUSSY sur la zone de la CROISETTE, lancement des études pour les projets de centrales solaires photovoltaïques sur les zones d'activité de la Croisette à VITTEL et sur la ZAC d'Auzainvilliers dont la procédure d'instruction se poursuit, **implantation d'une antenne du CNAM à VITTEL** pour proposer une offre de formation en adéquation avec les besoins de notre territoire, lancement de plusieurs opérations inscrites dans le **projet pluriannuel de la « Trame Verte et Bleue (inventaire des zones humides, recensement des mares, nouvelle opération vergers, réalisation d'une étude sur les prairies...** autant d'actions inscrites dans notre projet de territoire et qui se sont traduites par des réalisations concrètes.

Ce rapport d'orientations budgétaires 2023 poursuivra dans la « même veine », en dépit de la conjoncture difficile à laquelle nous sommes confrontée, avec **plusieurs projets ambitieux pour le développement de notre territoire**: l'accentuation des services à la personne avec la **concrétisation de l'aménagement d'un Espace France Services moderne et fonctionnel**, adapté à la croissance des actions conduites au sein de cet espace, par des travaux d'envergures au 1^{ER} étage de la Maison Ressources à VITTEL, cédé pour l'euro symbolique par la ville de VITTEL à la communauté de communes. **Les travaux d'aménagement de cette opération**, cofinancée par l'Etat (DETR), le Conseil Départemental des Vosges, la Région « Grand Est **débutent en ce mois de mars 2023 pour se terminer** normalement **à la fin de l'année 2023**.

Une autre opération phare s'engagera cette année dans le cadre de la **nouvelle compétence liée à la mobilité**, avec le lancement d'une opération emblématique pour notre territoire – **le projet d'aménagement d'une liaison douce entre les villes de Vittel et Contrexéville**, connectées aux autres sentiers aménagés sur le territoire et dont la finalité économique, touristique, thermale et la dimension multimodale est avérée. Afin d'optimiser les financements liés à ce projet et au vu de la compétence qu'elle exerce, **la communauté de communes Terre d'Eau portera ce projet pluriannuel (2023-2025) pour lesquelles les villes de VITTEL et CONTREXEVILLE financeront le reste à charge –hors subvention et participation potentielle de la CCTE- par le biais de fonds de concours**. L'année 2023 sera celle de la conduite des études nécessaires pour le lancement des travaux en 2024. Cette opération s'inscrira par ailleurs dans une dimension encore plus large avec la **réalisation d'une étude de mobilité à l'échelle de l'ensemble du territoire** qui se traduira **par la réalisation d'un plan de mobilité simplifié à terme**, engageant ainsi la collectivité intercommunale dans une réflexion sur les mobilités à l'échelle de l'ensemble de son territoire et des territoires voisins.

Parmi ses autres projections majeures pour les années à venir (2023-2025), la communauté de communes a inscrit la **réalisation d'une étude d'opportunité en vue de la prise de compétence obligatoire « Eau potable et Assainissement » à l'horizon 2023**, ceci afin de nous donner les meilleures chances de préparer les bonnes décisions avant cette échéance. Cette étude se déroulera sur trois ans et sera coordonnée par l'Agence Technique Départementale des Vosges qui assurera pour cette opération l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes.

Parmi ses autres projections majeures pour les années à venir (2023-2025), la communauté de communes a inscrit la **réalisation d'une étude d'opportunité en vue de la prise de compétence obligatoire « Eau potable et Assainissement » à l'horizon 2023**, ceci afin de nous donner les meilleures chances de préparer les bonnes décisions avant cette échéance. Cette étude **se déroulera sur trois ans** et sera coordonnée par l'Agence Technique Départementale des Vosges qui assurera, pour cette opération, l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes.

Préparer notre territoire aux défis de demain, c'est aussi **poursuivre les aménagements des zones d'activités économiques à l'image du projet d'extension de la ZAC de Contrexéville** où des cessions d'emprises foncières se sont déjà produites et vont se produire -cessions à l'entreprise de transports PAQUET et implantation du garage CBL Autos- projet pour lequel le permis de construire vient d'être accordé et dont les travaux commencent incessamment.

Notre engagement au sein du développement durable et de la préservation de la biodiversité se poursuivra avec la **réalisation des actions inscrites dans la « Trame Verte et Bleue » dont 2023** marquera une étape importante avec la concrétisation de nombre d'entre eux et également par le **projet de conserverie locale, adossé à l'atelier de transformation de fruits**, dont la volonté exprimée par la collectivité est d'en confier la gestion, **via une délégation de service public** à une structure d'insertion.

Autre volonté exprimée à travers ces orientations budgétaires- **renforcer la mutualisation des services entre la communauté de communes et ses communes membres** en leur proposant de participer à des opérations dont la CCTE assure le portage – **opération « Balayage de Voirie », opération RESAH** (participation à la centrale d'achat RESAH permettant d'optimiser les coûts de fonctionnements des lignes téléphoniques mobiles et fixes), **lancement avec la Banque des Territoires de l'étude « In Tracting »** afin de dimensionner des actions d'économies d'énergie au bénéfice des communes intéressées par ce dispositif et la CCTE.

S'agissant des déchets ménagers, la CCTE poursuivra son action en vue de **diminuer le tonnage des OMR** (ordures ménagères résiduelles) afin de **diminuer encore les coûts de traitement** – ce qui s'est déjà traduit l'an dernier par une baisse de 50 000 € des coûts de traitement- et **renforcer le bon geste du tri en amélioration la collecte sélective et en détournant de nos déchets ménagers quotidiens les restes alimentaires** dans l'optique de l'échéance du 1^{er} janvier 2024 en matière de biodéchets- ceci en apportant une solution à nos usagers en la matière notamment par le **développement des composteurs individuels et partagés** et la **mise en place d'actions à travers la mise en œuvre du PLPDMA** (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) dont la communauté de communes assure dorénavant le portage sur son territoire.

L'animation du territoire, vecteur primordial de lien social- avec la **poursuite des opérations** conduites en matière **culturelles et sportives** et le **renforcement de nos actions de communications** seront également au cœur des perspectives pour cette année budgétaire 2023.

La Communauté de Communes Terre d'Eau a donc préparé ses orientations budgétaires dans la perspective de l'élaboration de son budget primitif 2023 avec détermination, volontarisme- celui de poursuivre la mise en œuvre des actions définies dans son projet de territoire- et le souci de maîtriser ses dépenses de fonctionnement limité dans leur volume à une croissance de 1,2%. La fin de certaines opérations pluriannuelles engagées tels la dernière année du financement du Plan Fibres en 2023 pour lesquels 350 000 € auront été engagés au cours de ces cinq dernières années ou la fin du remboursement de certains emprunts tels celui de la déchetterie de Remoncourt cette année et de celui de la déchetterie de Contrexéville au premier trimestre 2024 contribueront à cet effort de maîtrise de nos dépenses.

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**